



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport annuel 2021-2022



Photo: Le canot occupe une place toute spéciale, une place unique, dans la relation qu'entretiennent les peuples autochtones avec le territoire.

Le canot, qui est resté pratiquement inchangé au gré de ses milliers d'années d'existence, est désormais utilisé et apprécié par les Canadiennes et les Canadiens de toutes les générations. C'est un symbole durable de la présence autochtone et de la continuité culturelle, ainsi que de nos avenir communs sur ces terres. Les canots algonquins sont faits d'écorce de bouleau et cousus avec des racines d'épinette. Leur construction témoigne de la relation entre les peuples algonquins et leur environnement, une relation fondée sur le respect pour les interrelations entre tout ce qui existe. Le canot représente la relation avec la Terre Mère et les cours d'eau, qui assurent sa survie.

Le canot, et l'idée même du canot, nous donnent l'occasion de prendre une pause et de réfléchir à ce lien absolument fondamental.

The Algonquin Canoe, 2012, Daniel (Pinock) Smith, canot en écorce de bouleau, membrures de cèdre, pagaies en cèdre. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada. Photo : Sandra Dyck

Ce canot a été installé de façon permanente dans l'espace d'exposition Ajagemó, dans les bureaux du Conseil des arts du Canada, à Ottawa.



**Conseil des arts
du Canada**

150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

**Canada Council
for the Arts**

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Les bureaux du Conseil des arts du Canada sont situés sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine.

Canada

Publié au Canada. No de cat : K21-1F-PDF. ISSN 1493-5597

Le 65^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et services sont affichés sur le site web du Conseil.





**LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
RECONNAÎT QUE SES LOCAUX SONT
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON CÉDÉ DE
LA NATION ALGONQUINE ANISHINAABE
PRÉSENTE EN CES LIEUX DEPUIS DES TEMPS
IMMÉMORIAUX.**

Le Conseil reconnaît que les Algonquins sont les gardiens et défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Nous saluons leur longue tradition d'accueil dont ont bénéficié de nombreuses nations dans ce magnifique territoire et nous nous engageons à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre Nation hôte.

Le Conseil respecte et affirme les droits fondamentaux et issus de traités de tous les

peuples autochtones de l'ensemble de ce territoire. Il souscrit et continuera de souscrire aux engagements qu'il a pris envers les Nations et peuples autochtones quant à la reconnaissance de l'autodétermination et de la souveraineté.

Le Conseil reconnaît aussi l'oppression historique exercée sur les territoires, les cultures et les premiers peuples de ce qui est appelé aujourd'hui le Canada et il croit ardemment que les arts contribuent au processus de guérison et de décolonisation que nous poursuivons ensemble.

Cette reconnaissance territoriale a été rédigée par des membres de la communauté algonquine, et nous les remercions de leur générosité et de leur collaboration.

MANDAT

Le Conseil des arts du Canada contribue au dynamisme d'une scène artistique et littéraire créative et diversifiée, ainsi qu'à son rayonnement ici et dans le monde.

Le Conseil est l'organisme public de soutien aux arts du Canada, et son mandat est de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Ses subventions, services, initiatives, prix et paiements aux artistes, auteures et auteurs ainsi qu'aux groupes et organismes artistiques du Canada soutiennent leur quête artistique, la production d'œuvres d'art, de même que la promotion et la diffusion des arts et de la littérature.

Par ses activités de financement, de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil favorise un engagement sans cesse accru des Canadiennes et des Canadiens et du public international envers les arts.

Son Programme du droit de prêt public (DPP) remet des paiements annuels aux créatrices et créateurs dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes.

La Banque d'art du Conseil des arts administre des programmes de location

d'œuvres et favorise l'engagement du public envers les arts contemporains par le biais d'expositions et d'activités de rayonnement.

Le Conseil est responsable de la Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission assure la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO afin de contribuer à un avenir de paix, de réconciliation, d'équité et de développement durable.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

TABLE DES MATIÈRES

06

Message du président du
conseil d'administration

08

Message du directeur
et chef de la direction

10

Principales réalisations

30

Gouvernance

41

Commentaires et analyse de la direction

49

États financiers



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant ma deuxième année comme président du conseil d'administration, le Conseil des arts du Canada a continué d'écouter attentivement les artistes, les travailleuses et travailleurs du milieu et les membres d'une multitude de communautés pour s'assurer d'optimiser ses retombées.

Le Conseil a notamment entrepris une profonde démarche d'écoute pour l'élaboration de son plan stratégique 2021-2026, *L'art, plus que jamais*, lancé au début de l'année. L'organisme a aussi interagi avec des parties prenantes de partout au pays lors de son assemblée publique annuelle virtuelle, qui a eu lieu en mars. Bien entendu, l'engagement du Conseil va au-delà de la tenue d'événements : il fait partie intégrante du travail mené au quotidien par l'organisme, que l'on pense aux communications du personnel avec les candidates et les candidats ou aux échanges sur les réseaux sociaux avec des personnes passionnées par les arts de partout dans le monde.

J'ai été ravi par les riches questions, visions et idées mises de l'avant par le secteur des arts, entre autres, durant la dernière année. L'envergure de cet engagement indique pour moi une grande confiance à l'égard du Conseil et un engagement mutuel face au rôle essentiel des arts dans notre société.

J'aimerais remercier le gouvernement du Canada pour sa collaboration avec le Conseil. Bien sûr, nous avons dû développer une compréhension commune des défis auxquels les artistes et le milieu sont actuellement confrontés pour offrir au secteur des mesures pandémiques d'urgence solides.

J'aimerais aussi féliciter la haute direction du Conseil pour son leadership, qui a permis à l'organisme d'appuyer les arts durant la pandémie tout en lançant un plan stratégique visionnaire. Dans la même veine, je salue le personnel du Conseil, qui a assuré la prestation de soutien d'urgence tout en poursuivant les activités régulières de l'organisme.

Je continue d'être profondément touché par le dévouement des autres membres du conseil d'administration, qui ont assuré un encadrement crucial pour l'organisme au cours de la dernière année. Je sais que notre travail collectif dans l'année à venir jouera un rôle capital dans la reconstruction d'un secteur artistique plus solide, résilient et inclusif.

Je conclus en soulignant le travail de Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil, qui a fait bénéficier de sa vision inspirée l'organisme et, plus globalement, le milieu artistique. Je le remercie pour son leadership.



JESSE WENTE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



MESSAGE DU DIRECTEUR ET CHEF DE LA DIRECTION

Deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, la planète se bat toujours. Le secteur des arts a donc dû, pour une deuxième année de suite, affronter les conséquences de la crise. Les graves répercussions ont grandement affecté les artistes et les organismes artistiques et je tiens encore une fois à saluer la résilience dont a fait preuve l'ensemble du secteur.

La situation est toujours précaire; la reprise se fait lentement, sans compter que beaucoup d'artistes et de travailleuses et travailleurs culturels ont décidé de quitter leur métier et le secteur. Voilà pourquoi il est absolument essentiel de penser à l'avenir et à la nécessité de reconstruire.

Cette reconstruction est au cœur de notre plan stratégique 2021-2026, *L'art plus que jamais*. L'exercice financier qui se termine a

marqué la première année d'exécution de ce plan, et les orientations et les actions qu'il contient sont ambitieuses, mais courageuses et nécessaires. Comme vous le découvrirez dans ces pages, le bilan de cette première année est positif – et nous pensons qu'il marque le début d'un avenir bien plus radieux.

Cette année, le Conseil des arts du Canada a soutenu le secteur des arts en offrant un financement record, y compris le financement ponctuel lié à la pandémie qui a pu prendre forme grâce, entre autres, au gouvernement fédéral. Plus que jamais, l'objectif du Conseil était de soutenir les artistes et les organismes pour les aider à traverser cette crise.

Je tiens à remercier mes collègues à la direction et au conseil d'administration,



ainsi que les employés et les employées du Conseil, qui ont fait preuve, encore cette année, d'un dévouement exceptionnel malgré des conditions de travail souvent imprévisibles.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il reste encore beaucoup à faire. Le secteur des arts se relève lentement, mais toute la population canadienne a intérêt à ce qu'il retrouve toute sa force et sa vigueur. Parce que les arts et la culture sont essentiels, tout simplement.

SIMON BRAULT, O.C., O.Q.

DIRECTEUR ET CHEF DE LA DIRECTION



REGARD SUR LE FINANCEMENT ACCORDÉ EN 2021-2022

282,2 MILLIONS

DE DOLLARS ONT ÉTÉ
VERSÉS EN FINANCEMENT
À 2 341 ORGANISMES
ARTISTIQUES, Y COMPRIS
16,8 MILLIONS PARTAGÉS ENTRE
369 NOUVELLES ET NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES

130,3 MILLIONS

DE DOLLARS ONT ÉTÉ
VERSÉS EN FINANCEMENT
À 4 804 ARTISTES, DONT
50,5 MILLIONS PARTAGÉS
ENTRE 2 197 NOUVELLES ET
NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

45,5 MILLIONS

DE DOLLARS ONT ÉTÉ
VERSÉS EN FINANCEMENT
À 810 GROUPES, DONT
21,6 MILLIONS PARTAGÉS ENTRE
466 NOUVELLES ET NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES

18 139

CRÉATRICES ET CRÉATEURS
ONT REÇU DES PAIEMENTS DE
DROITS DE PRÊT PUBLIC POUR
UN TOTAL DE 15,0 MILLIONS DE
DOLLARS, DONT 1,1 MILLION
DE DOLLARS VERSÉS POUR DE
NOUVEAUX TITRES INSCRITS

2 084

COLLECTIVITÉS CANADIENNES
ONT REÇU DES SUBVENTIONS,
DES PRIX ET DES PAIEMENTS

628

ARTISTES ET
PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS DES ARTS
ONT AGI À TITRE DE PAIRS
ÉVALUATEURS

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Durant la dernière année, la pandémie de COVID-19 a continué à avoir des répercussions importantes sur les arts au Canada. Elle a eu une incidence sur l'adoption actuelle des expériences numériques par le public; elle a imposé de nouvelles limites aux activités et aux connexions internationales; et elle a mis encore plus en lumière les inégalités dans les arts et dans la société en général. Essentiellement, la pandémie est restée l'élément le plus déterminant du travail du Conseil au cours de l'année écoulée, y compris des principales réalisations décrites ici.

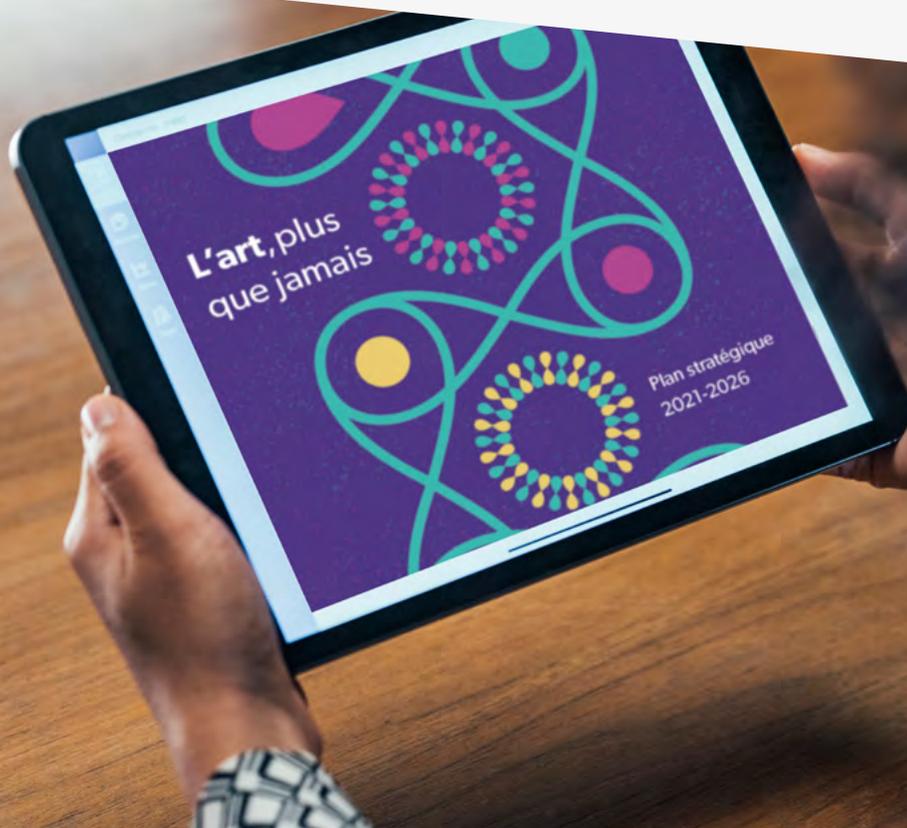
Pour faire face à l'impact de la pandémie, en 2021-2022, le Conseil a versé 145,5 millions de dollars¹ en financement de soutien d'urgence au secteur des arts, en plus de son financement courant. Cela signifie que le Conseil a investi un montant record de 474,8 millions de dollars pour soutenir directement les institutions, les organismes ainsi que les artistes, auteures et auteurs indépendants.

1. En plus des 145,5 millions de dollars reçus pour le soutien d'urgence, le Conseil a reçu 0,5 million de dollars pour couvrir les frais administratifs associés à la distribution de ces fonds.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Lancement d'un nouveau plan stratégique pour 2021-2026

Le 15 avril 2021, le Conseil a lancé son nouveau plan stratégique pour 2021-2026, [*L'art, plus que jamais*](#). Le plan est un appel au rassemblement pour rebâtir, avec les publics et nos alliés, un secteur des arts plus fort, plus résilient et plus inclusif.



LE PLAN COMPORTE TROIS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR CONCRÉTISER CETTE VISION :

1.

Investir dans la reconstruction et l'innovation

Le Conseil des arts du Canada favorisera une reconstruction inclusive et durable du secteur des arts partout au pays. L'innovation sera au cœur de ce cheminement collectif.

2.

Accroître les bénéfices des arts pour la société

Le Conseil soutiendra les efforts du secteur des arts pour éliminer la discrimination sous toutes ses formes, notamment celle fondée sur l'identité de genre, la racialisation et le handicap, pour faire face aux changements climatiques et pour reconnaître et promouvoir le rôle des jeunes dans les arts. Il appuiera les efforts en vue de faire progresser la souveraineté culturelle et l'autodétermination des Autochtones, ainsi que la décolonisation du secteur des arts et de la culture menée par les Autochtones. Le Conseil va promouvoir et défendre une rémunération équitable pour

la création artistique et littéraire, la sécurité financière des artistes et l'accès équitable aux infrastructures et ressources numériques pour les artistes, de même que les citoyennes et les citoyens de tout le Canada.

3.

Encourager et accentuer la collaboration et les partenariats

Afin de renforcer les capacités de reconstruction et d'innovation du secteur des arts, le Conseil appuiera des collaborations, des partenariats intersectoriels et une diplomatie culturelle renouvelée.

En plus de ces orientations, le Conseil intensifiera ses propres initiatives pour apprendre, s'adapter et s'orienter dans cette période de transition capitale pour le secteur et notre société. Le Conseil s'engage à remettre en question, à revoir et à améliorer son mode de fonctionnement afin de contribuer à la reconstruction d'un secteur des arts plus équitable, plus résilient et plus durable.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Mettre le plan stratégique en action

Afin de faire participer le secteur des arts aux conversations et aux actions sur la vision et les engagements du plan stratégique *L'art, plus que jamais*, le Conseil a organisé des [discussions avec la communauté](#) les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021. Ces événements ont largement porté sur le plan stratégique en ce qui concerne l'équité, l'innovation et les partenariats, et ils ont été les premiers rassemblements publics que le Conseil a organisés avec le secteur depuis le lancement de ce plan stratégique.

Ces rencontres en ligne ont permis au Conseil d'entendre certaines des idées et des projets de la communauté pour la reconstruction des arts – une information essentielle alors qu'il continue à donner corps à son plan stratégique; elles ont aidé à établir un consensus entre les artistes, les travailleuses et travailleurs du secteur des arts et les dirigeantes et dirigeants autour de sujets d'intérêt commun, comme la façon de rendre les arts plus équitables; et elles ont donné au secteur des arts l'occasion d'en apprendre davantage sur l'approche du Conseil pour soutenir l'innovation.

En novembre 2021, le Conseil a également publié les [actions de son plan stratégique](#). Celles-ci représentent des initiatives, des politiques et des pratiques concrètes pour faire avancer les engagements de son plan stratégique. Le tableau présente l'état d'avancement des nouveaux engagements en matière de financement stratégique dans la dernière année.

Au fil de la mise en œuvre du plan stratégique dans les quatre prochaines années, le Conseil rendra compte sur sa page [Priorités](#) des actions entreprises dans le cadre de ce plan. Le Conseil affinera ses actions et en ajoutera de nouvelles en cours de route.

PROGRÈS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT STRATÉGIQUES 2021-2026

50 %

En voie de réalisation

ou plus du financement total accordé aux projets
En 2021-2022 :

53,3 % : financement de projet

46,7 % : financement de base

Référence 2020-2021 : 54 % du financement total (budget de base) accordé aux projets

20 %

En voie de réalisation

du financement de projet accordé à de nouvelles et nouveaux bénéficiaires

Sur le financement de projet accordé en 2021-2022, 83,8 M\$ a été versé à de nouvelles et nouveaux bénéficiaires :

30 % : nouveau financement

70 %

100 M\$

En voie de réalisation

pour soutenir les arts et la culture autochtones

Chiffres réels : 36,5 M\$



200 M\$

En voie de réalisation

pour une reconstruction innovante du secteur des arts

Chiffres réels : 88,3 M\$



110 M\$

En voie de réalisation

pour soutenir les activités internationales

Chiffres réels : 19,8 M\$

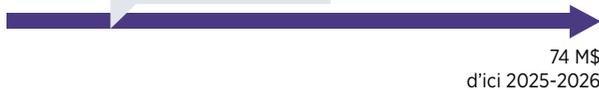


74 M\$

En voie de réalisation

en investissements dans le Programme du droit de prêt public

Chiffres réels : 15,0 M\$



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Soutenir les artistes et les travailleuses et travailleurs du secteur des arts sur la voie de la reprise

En 2021-2022, le Conseil a continué à soutenir le secteur des arts au fil des défis continuels qu'a posés la pandémie en fournissant un total de 120,5 millions de dollars² en financement de soutien d'urgence pour des projets visant à créer des possibilités d'emploi pour les artistes et les travailleuses et travailleurs de la culture. Ce financement a été accordé par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre des 181,5 millions de dollars qu'il a consacrés au soutien du secteur des arts de la scène et de la musique en 2021-2022.

Le Conseil a commencé à distribuer ces fonds en avril 2021 dans le cadre de l'initiative [Présent numérique](#). Cette initiative a permis d'octroyer 77,2 millions de dollars – dont 50 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'urgence – à des groupes, à des collectifs et à des organismes artistiques pour adapter des œuvres existantes ou en créer de nouvelles afin de les présenter en ligne à divers publics. Au total, près de 69 000 artistes et travailleuses et travailleurs du secteur des arts devraient recevoir une compensation pour des projets financés au titre de l'initiative Présent

numérique, avec des cachets professionnels et des salaires combinés devant s'élever à 50,8 millions de dollars. L'initiative Présent numérique a par ailleurs mené à la production de plus de 23 000 œuvres nouvelles et adaptées pour les publics du Canada et du monde entier. Les artistes ont été en mesure de maintenir des liens avec le public malgré les nombreuses restrictions que la pandémie a imposées aux expériences en personne.

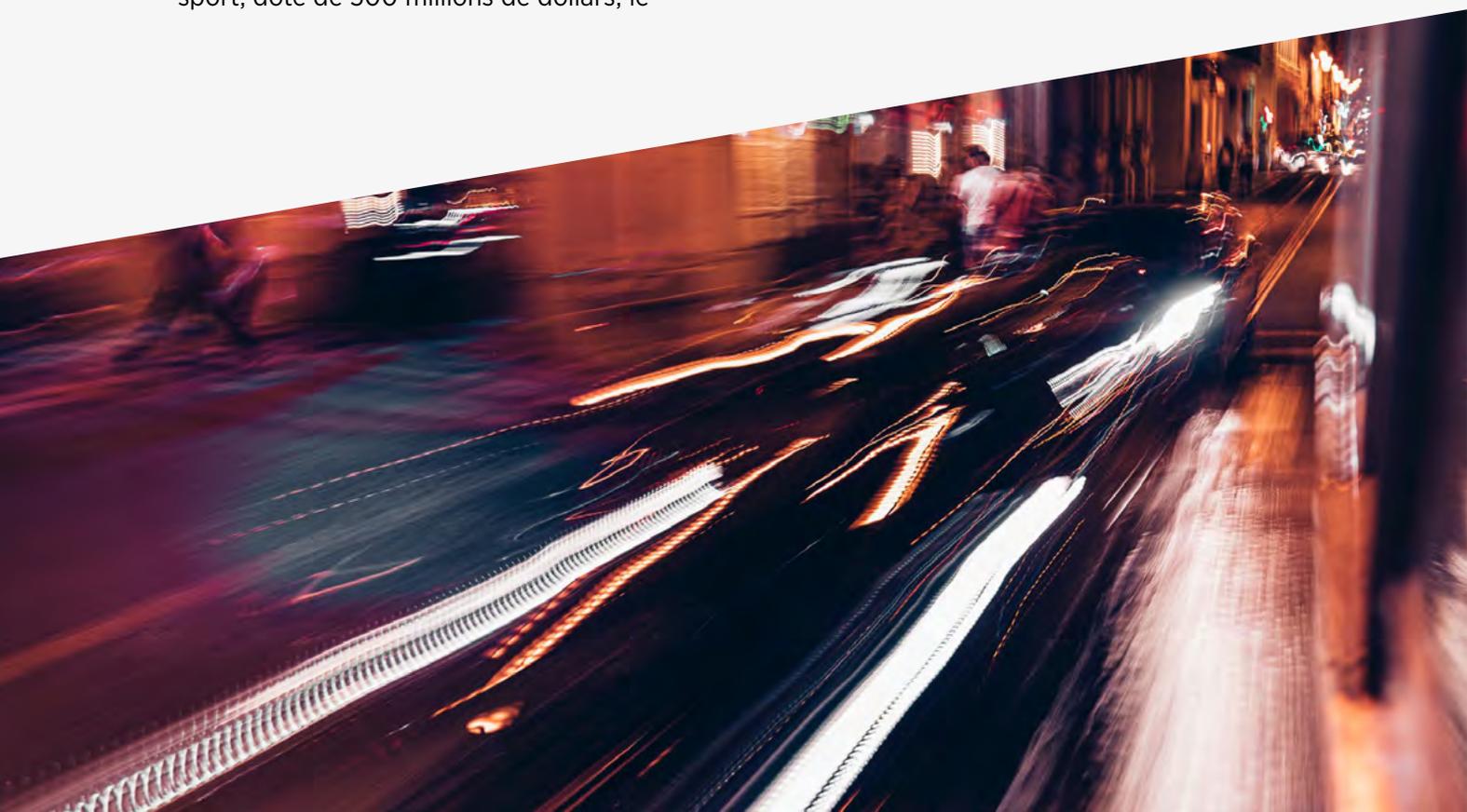
En outre, durant la dernière année, le Conseil a versé 70,5 millions de dollars supplémentaires

en financement de soutien d'urgence avec son programme [Explorer et créer](#), qui soutient principalement les artistes et les groupes pour créer, produire et diffuser des œuvres artistiques. Cette injection de fonds a créé de nombreux emplois pour les artistes et les travailleuses et travailleurs de la culture. Elle a aussi contribué au développement artistique des bénéficiaires de subventions de nombreuses manières, notamment par la création de nouvelles œuvres ambitieuses, par l'achèvement de projets de longue date, ainsi que par la numérisation de leurs pratiques.

Le 28 juin 2021, dans le cadre du Fonds de réouverture et de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport, doté de 500 millions de dollars, le

gouvernement a annoncé que le Conseil recevrait 75 millions de dollars supplémentaires. En 2021-2022, le Conseil a tendu la main à plus de 1 000 organismes artistiques avec 25 millions de dollars de cette enveloppe afin qu'ils puissent reprendre leurs activités en personne. Le Conseil investira les 50 millions de dollars restants en 2022-2023 pour la recherche, la création et la production d'œuvres, les activités de tournées nationales et l'innovation du secteur pour en favoriser la relance.

2. En plus des 120,5 millions de dollars reçus pour le soutien d'urgence, le Conseil a reçu 0,5 million de dollars pour couvrir les frais administratifs associés à la distribution de ces fonds.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Reconstruire les arts par l'innovation

Comme l'indique son plan stratégique, le Conseil souhaite aider les artistes et les organismes artistiques à innover, ce qui est la clé du développement durable dans le secteur des arts.

Pour le Conseil, l'innovation n'est pas une question de créativité artistique ou de croissance économique illimitée; il s'agit plutôt de résoudre des problèmes liés à une multitude de questions, notamment :

l'équité, la diversité et l'inclusion

la rémunération et les conditions de travail

la promotion des arts

les répercussions du colonialisme

les modèles d'organisation et de revenus durables

la transformation numérique

Au cours des cinq années que durera ce plan stratégique, le Conseil investira plus de 200 millions de dollars pour reconstruire un secteur des arts plus fort, résilient, connecté, équitable, inclusif et durable, qui encourage notamment le développement de modèles d'affaires innovants et la poursuite de la transformation numérique.

En vue de cet investissement de 200 millions de dollars, le Conseil a lancé en novembre 2021 le [Fonds d'innovation stratégique](#). Ce fonds soutient un large éventail d'activités entreprises par le secteur des arts pour résoudre des problèmes et forger un secteur plus fort, plus inclusif, plus équitable et plus durable. Il offre aux artistes et aux groupes et organismes artistiques différentes façons de recevoir du soutien pour créer de nouvelles idées, expérimenter et collaborer en fonction du niveau de préparation, de la portée, du stade et des exigences budgétaires des projets. Le Conseil a organisé plusieurs activités de rayonnement comme des webinaires pour faire connaître et mieux comprendre le Fonds d'innovation stratégique dans le secteur.

Dans le cadre de son travail d'innovation, le Conseil a également annoncé durant la dernière année qu'il explorait des partenariats intersectoriels pour soutenir les organismes, groupes et collectifs artistiques et les inspirer à trouver des solutions créatives à des problèmes complexes. Dans cette optique, le Conseil a

établi un partenariat pluriannuel avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés de cet organisme. Cette initiative appuie les occasions qui permettent aux organismes, groupes et collectifs artistiques de collaborer avec d'autres secteurs pour favoriser l'innovation communautaire donnant lieu à des solutions plus efficaces, équitables et durables à des problèmes sociaux complexes tels que l'intégration des populations vulnérables, le développement communautaire, la justice sociale, la décolonisation, le changement climatique et la promotion de la santé et du bien-être.

Le Conseil a également appliqué de nouvelles approches dans le cadre de partenariats existants – par exemple celui avec le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) – pour optimiser ses retombées. Dans le contexte pandémique, qui a limité les occasions de célébrer en personne la remise des [Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques](#) (GGArts), le Conseil et le MBAC ont collaboré pour créer une campagne numérique fortement axée sur les médias sociaux pour promouvoir auprès des publics du pays et du monde entier les gagnantes et gagnants de cette année, dont les carrières exceptionnelles ont contribué de façon remarquable aux arts visuels, aux arts médiatiques et aux métiers d'art.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

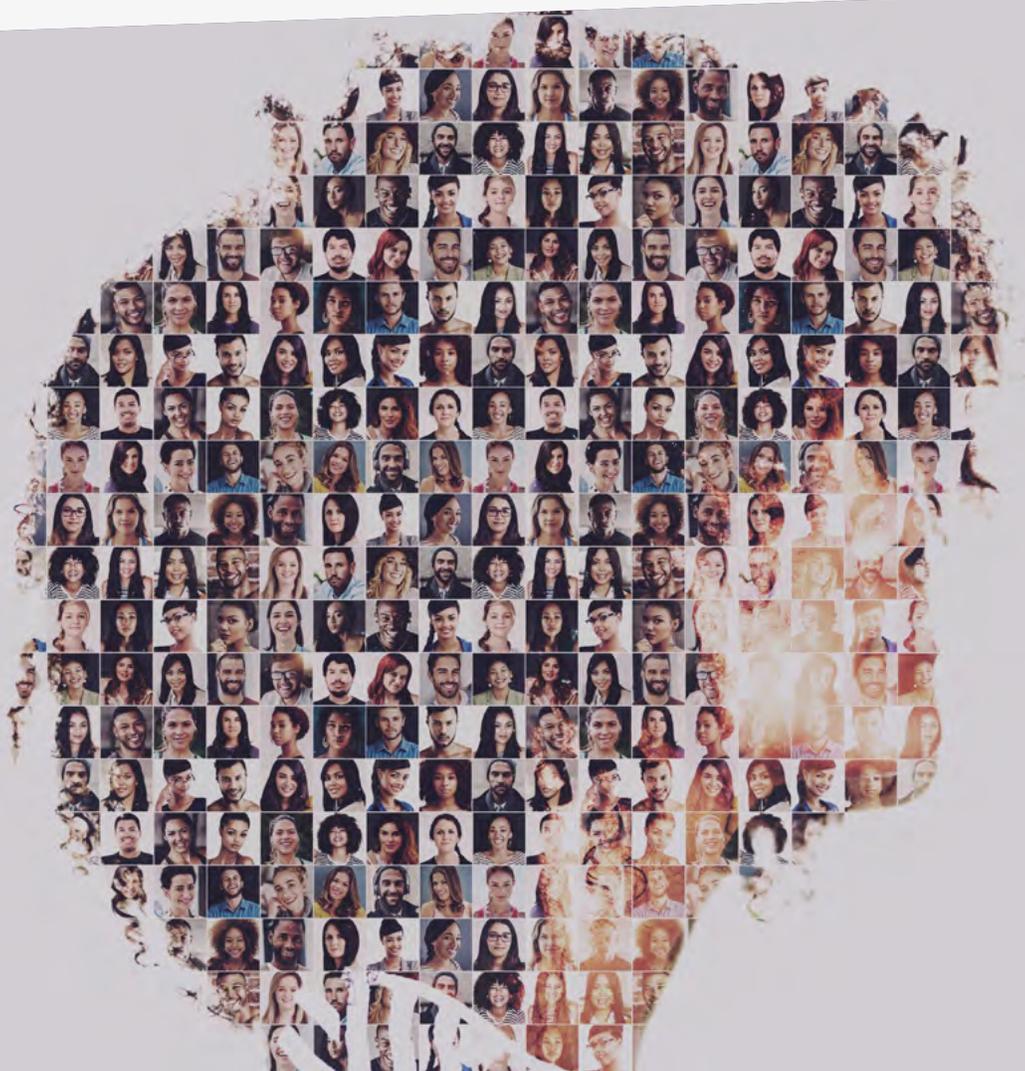
Faire progresser l'équité

Si le Conseil s'était engagé à soutenir un secteur des arts toujours plus équitable bien avant son actuel plan stratégique, la pandémie a exacerbé de nombreuses inégalités et en a créé de nouvelles, nécessitant une réponse ciblée. En conséquence, durant la dernière année, le Conseil a appliqué une optique d'équité dans son travail pour obtenir du gouvernement un financement des arts lié à la pandémie. Le Conseil a défendu le besoin continu de soutien aux artistes et aux travailleuses et travailleurs du secteur des arts, y compris des groupes prioritaires désignés, à savoir les Autochtones, les personnes racisées, les personnes sourdes ou handicapées et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce travail a donné lieu à un soutien de 9,2 millions de dollars, que le Conseil dirigera vers des organismes de partout au pays issus de ces groupes prioritaires désignés et bénéficiant d'une subvention de base, de façon à ce que cet argent soit versé aux artistes et aux travailleuses et travailleurs du secteur des arts de ces communautés en 2022-2023.

Pour faire avancer sa vision d'un secteur des arts plus équitable, le Conseil s'appuie sur des renseignements importants indiquant qui sont ses candidates et ses candidats à des subventions, et qui en sont les bénéficiaires. Les candidates et les candidats peuvent remplir un formulaire d'auto-identification volontaire dans le portail de candidature du Conseil. L'année dernière, le Conseil a mis à jour ce formulaire pour y inclure davantage d'options d'auto-identification,

notamment par rapport à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle et à l'identité raciale. En disposant de plus de renseignements sur ses candidates et ses candidats, le Conseil pourra mieux cerner et combler les futurs déficits de financement.

Le Conseil a également conclu durant la dernière année un partenariat avec la Fondation canadienne des relations raciales afin de soutenir les projets de lutte contre



le racismisme soumis dans le cadre du Fonds antiracisme dans tout le Canada, pour un total de 200 000 \$ en 2022. Ce partenariat comprend également une analyse fondée sur la recherche des projets de lutte contre le racismisme qui vise à comprendre l'étendue des besoins en matière d'équité au pays pour mieux orienter les futures initiatives qui s'attaqueront au racismisme dans les arts.

Avec l'ajout de 10 œuvres d'artistes noirs à la collection de la Banque d'art du Conseil

des arts, le Conseil a cherché à atténuer les inégalités et les obstacles historiques. Cet ajout corrige en effet un déséquilibre historique qui avait induit une sous-représentation des artistes noirs dans la collection. Deux des œuvres acquises sont signées par des artistes qui faisaient partie de l'exposition *Quand même, tsé : la résilience esthétique de l'art visuel hip-hop* présentée à l'espace d'exposition Âjagemô du Conseil, au 150, rue Elgin, à Ottawa. Cette exposition, dont Mark V. Campbell était le commissaire,



était centrée sur les artistes en arts visuels du Canada qui ont façonné la culture hip-hop avec des œuvres ayant inspiré des changements sociaux. L'exposition était ouverte au public et comprenait un volet virtuel, avec une [visite guidée du commissaire de l'exposition](#) proposée aux publics d'ici et d'ailleurs.

Le Conseil a aussi permis à deux artistes de prendre le contrôle de ses comptes Instagram au cours de la dernière année pour mettre de l'avant la voix et le contenu unique d'artistes et d'organismes artistiques et mobiliser le public avec divers points de vue. Le 3 décembre 2021, pour célébrer les pratiques artistiques des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées, BEING Studio et Corpuscule Danse ont présenté au public des médias sociaux du Conseil des expressions créatives ancrées dans les pratiques propres à ce secteur. En février, le Conseil a célébré le Mois de l'histoire des Noirs avec une nouvelle prise de contrôle Instagram par des artistes et des organismes artistiques liés aux communautés artistiques noires, notamment Crossfield House Productions, Asuquomo, Woezo Africa Music & Dance Theatre Inc., Dawn Shepherd et Laurena Finéus.

Le Conseil croit fermement qu'en améliorant l'inclusion et la représentation des diverses

communautés du Canada, il sera en meilleure posture pour progresser vers un secteur des arts plus équitable. C'est pourquoi, en février 2021, il a lancé une [vaste campagne de recrutement pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion](#) au sein du Conseil. La campagne était ouverte à tous, mais la priorité était donnée aux candidates et aux candidats qui s'identifiaient comme personnes autochtones, noires, racisées, sourdes ou handicapées.

La campagne a dépassé ses objectifs en un an, la représentation des groupes prioritaires ayant augmenté de façon importante :

le personnel autochtone est passé de 4,6 % à 5,2 %

le personnel racisé est passé de 16,8 % à 22,5 %

le personnel sourd ou vivant avec un handicap est passé de 6,8 % à 7,8 %

Parmi les cadres du Conseil, la représentation des groupes prioritaires est passée à 35 %, et plus de 70 % s'identifient comme des femmes. Près de 70 % des employés de l'organisme s'identifient comme des femmes.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Soutenir la souveraineté culturelle et l'autodétermination des Autochtones

Dans le plan stratégique 2021-2026, le Conseil a réitéré son engagement à soutenir la souveraineté culturelle et l'autodétermination des Autochtones, ainsi que la décolonisation des arts menée par les Autochtones.

Pour concrétiser cet engagement, le Conseil a conclu en 2021-2022 un partenariat avec le Collectif des commissaires autochtones pour la création du fonds d'urgence en réponse à la COVID-19 de l'initiative Communauté solidaire. Ce fonds est destiné aux personnes issues des Premières Nations, inuites ou métisses qui travaillent dans le domaine des arts et de la culture, et répond aux répercussions disproportionnées qu'a eues la pandémie dans ces communautés. En 2022-2023, on fournira au titre de ce fonds 450 000 \$ par le biais de 150 microsubventions de 3 000 \$ chacune à des artistes. On soutiendra ainsi le renforcement des capacités organisationnelles

et le développement de partenariats centrés sur la souveraineté culturelle et l'autodétermination des Autochtones dans la reconstruction du secteur des arts après la dévastation de la pandémie.

Au cours de l'année, le Conseil a également jeté les bases du [Sommet des arts de l'Arctique 2022](#), qu'il accueillera en juin 2022 avec le gouvernement du Yukon et avec le soutien de plusieurs collaboratrices et de collaborateurs du Canada et du Nord circumpolaire. Le Sommet, le troisième du genre, vise à consolider les arts et la culture dans le Nord et à stimuler la coopération dans

la région pour donner lieu à une collaboration dans les milieux créatifs et artistiques. Le travail du Conseil en tant que coorganisateur est guidé par le principe du respect et de l'affirmation de la souveraineté culturelle et de l'autodétermination des peuples autochtones du Nord. Pour susciter la participation du public au Sommet en amont de l'événement, une plateforme numérique a été lancée avec un contenu explorant divers sujets, notamment la terre, la langue et la décolonisation.

Le Conseil a également lancé le projet *Recherche sur la valeur du financement public des arts et des cultures autochtones*. Il s'agit du premier projet de recherche du Conseil à examiner le rôle des arts et de la culture dans les communautés autochtones, ainsi que la valeur des investissements publics dans la communauté artistique autochtone. Il repose sur une approche autodéterminée respectueuse de la souveraineté culturelle et enracinée dans la vision du monde des peuples autochtones. Le projet est mené en partenariat avec Archipel Research and Consulting Inc., une entreprise appartenant à des Autochtones et dirigée par des femmes. Dans le cadre de ce projet, on a mené des consultations auprès d'un large éventail d'artistes, de groupes artistiques, d'organismes et de membres de communautés autochtones afin d'élaborer un cadre permettant au Conseil de mieux comprendre le financement qu'il accorde aux artistes autochtones et le rôle vital que jouent les arts et les cultures autochtones dans la vie

de la population canadienne. Un rapport sur le projet sera publié à l'automne 2022.

Le Conseil a reconnu que pour mieux soutenir la souveraineté culturelle et l'autodétermination des Autochtones, il devait apporter d'importants changements internes, en s'assurant par exemple que tous les membres du personnel – Autochtones ou non – aient une compréhension commune de l'histoire coloniale du Canada, qui inclut la création du Conseil des arts du Canada en 1957. Le personnel a reçu une formation sur le colonialisme au Canada, le racisme et les obstacles constants dans la société et les arts. Le personnel autochtone du Conseil a également dirigé la création d'un caucus autochtone, composé de membres du personnel autochtone de tous les niveaux. Ce groupe offrira des idées et des conseils essentiels pour faire cheminer l'organisme vers la décolonisation dans les prochaines années.

La Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) est régie par le Conseil des arts du Canada, sous les conseils d'un comité exécutif composé de représentantes et de représentants du gouvernement et de la société civile. La CCUNESCO veille à la pertinence des initiatives de l'UNESCO et à leur mise en œuvre au Canada, tout en faisant en sorte que la population canadienne ait voix au chapitre dans les travaux de l'UNESCO.

À l'automne 2021, l'UNESCO a convoqué sa 41^e conférence générale. Les membres ont adopté une nouvelle recommandation sur la science ouverte, ainsi qu'une recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, pour constituer un cadre de travail commun

permettant de comprendre et de partager des objectifs clés dans ces domaines. La conférence générale a également approuvé une [nouvelle stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour la période 2022-2029](#). Le [plan stratégique](#) de la CCUNESCO, adopté en 2021, suit ce plan de près grâce à trois objectifs stratégiques, détaillés ci-dessous avec des activités de la dernière année.



OBJECTIF 1

L'ÉDUCATION, LA CULTURE, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ANTIRACISME PROMEUVENT UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, JUSTE ET PACIFIQUE.

L'inclusivité, la justice et la paix sont au cœur du mandat de l'UNESCO. Elles représentent un besoin urgent pour notre monde. La CCUNESCO est heureuse d'avoir grandement progressé dans l'atteinte de cet objectif en 2021-2022.

En octobre 2021, grâce à l'appui de la CCUNESCO, [London \(Ontario\) a été désignée Ville créative de musique par l'UNESCO](#), ce qui lui permettra de valoriser sa scène musicale et de contribuer à d'importants travaux à la croisée de la musique, du développement durable et de l'inclusion.

Au [Congrès Metropolis Francophonie Mondiale](#), la CCUNESCO s'est alliée à l'Institut Metropolis pour sensibiliser les penseurs et les décideurs francophones aux enjeux d'immigration et d'inclusion. Cette initiative correspond à la

priorité de la CCUNESCO concernant la lutte contre le racisme et fait partie intégrante de l'un de ses réseaux essentiels : la Coalition des municipalités inclusives.

[#Decarbonize: #Decolonize*](#), un partenariat entre la CCUNESCO, le Centre pour l'éducation mondiale et TakingITGlobal, offre un cheminement d'apprentissage complet sur les changements climatiques, la dépendance climatique et la justice climatique, pour donner aux jeunes les moyens d'opérer de réels changements à long terme dans leur école et dans leur communauté. Ce partenariat répond à la nouvelle priorité de la CCUNESCO, qui accorde une place centrale au leadership des jeunes.

OBJECTIF 2

LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE, L'ÉDUCATION ET LA CULTURE CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L'UNESCO joue un rôle important dans la collaboration intellectuelle et culturelle pour le développement durable. Voici deux exemples d'initiatives de la CCUNESCO :

Chaque automne, la CCUNESCO reçoit des demandes de la part d'universitaires qui souhaitent créer une [chaire UNESCO](#). Au Canada, il existe présentement 30 de ces postes universitaires prestigieux, qui concordent avec les objectifs et les priorités de l'UNESCO et qui servent les objectifs de développement

durable de l'ONU. Cette année, la CCUNESCO a reçu, traité et présenté plusieurs demandes à l'UNESCO – ce qui montre la valeur et l'intérêt persistants de ce programme.

La CCUNESCO a collaboré avec [STEM Fellowship*](#), un partenaire de longue date de la CCUNESCO dans le milieu de l'éducation, pour le projet Big Data Challenge, qui aide les jeunes à développer des compétences analytiques pour mieux affronter les enjeux urgents qui pèsent sur l'humanité.

OBJECTIF 3

LES GOUVERNEMENTS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSERVENT LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET DOCUMENTAIRE POUR LES PROCHAINES GÉNÉRATIONS.

L'UNESCO préserve le patrimoine – les expressions culturelles traditionnelles, les paysages protégés, etc. – parce qu'il représente une valeur essentielle pour le présent et qu'il est souvent menacé. En 2021-2022, la CCUNESCO a fait plusieurs pas vers cet objectif :

Avec l'aide du Conseil, la CCUNESCO a donné 200 000 \$, avec une contribution complémentaire de 200 000 \$ de Patrimoine canadien, soit un total de 400 000 \$, au Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO afin de protéger les sites culturels et patrimoniaux

de l'Ukraine après l'invasion du pays par la Russie. Cette contribution, de pair avec l'aide du gouvernement du Canada, a été annoncée par le premier ministre Justin Trudeau à la suite des rassemblements du G7 et de l'OTAN à Bruxelles.

Après des années de collaboration et de négociation de la CCUNESCO auprès de partenaires autochtones, communautaires et gouvernementaux, l'UNESCO a désigné [Átl'ka7tsem/baie Howe](#) comme la 19^e région de biosphère du Canada.

Cinq inscriptions ont été ajoutées au [Registre de la Mémoire du monde du Canada](#), qui donne un accès universel au patrimoine artistique, culturel, économique, géographique, linguistique, politique, scientifique, spirituel et identitaire :

Le [Fonds du Conseil tribal des Gwich'in – Institut social et culturel gwich'in \(Archives des TNO\)](#), une collection de savoirs autochtones créée pour préserver et promouvoir la culture des Gwich'in.

Les [plans de lots riverains de la Nation métisse](#) (Bibliothèque et Archives Canada), constitués de plans créés à partir des années 1870 par des arpenteurs du gouvernement canadien qui apportent une connaissance approfondie de la Nation métisse.

Les [dossiers judiciaires de Viola Irene Desmond*](#) (Nova Scotia Archives), contenant des documents juridiques et des articles de presse liés à Viola Desmond, une femme d'affaires afro-néo-écossaise qui a dénoncé la discrimination raciale systémique dans la province en 1946 – un tournant décisif pour les droits civiques au Canada.

Le [Fonds Alvin D. McCurdy](#) (Archives publiques de l'Ontario), l'une des principales collections permettant de comprendre le chemin de fer clandestin et l'histoire des personnes noires au Canada.

Le [Fonds Violet Archer](#) (University of Alberta Archives), qui couvre plus de 75 ans et contient des documents sur le travail de composition, de recherche et d'enseignement ainsi que les expériences de vie de cette professeure et compositrice de renommée internationale.

* : liens en anglais seulement

GOUVERNANCE



Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le [gouverneur en conseil](#), le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) qui est composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année.

À titre d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA surveillent les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions relatives à l'octroi de subventions et à la planification stratégique. Il rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les *Règlements* et la *Politique de gouvernance du Conseil*.

Points saillants

En 2021-2022, le CA a tenu quatre réunions consacrées à :

- l'accueil de Marie Pier Germain en tant que vice-présidente et d'Ingrid Leong en tant que membre du CA;
- l'approbation de montants de financement de base de plus de 500 000 \$ pour les organismes artistiques, y compris des investissements additionnels provenant du Fonds de réouverture fédéral de 25 millions de dollars pour appuyer les événements et les expériences en personne;

- l'approbation du *Plan stratégique 2021-2026 de la Commission canadienne pour l'UNESCO* ainsi que la nomination d'un nouveau président et d'une nouvelle vice-présidente de la CCUNESCO;
- la supervision des budgets et de diverses politiques du Conseil, y compris les changements apportés à sa Politique sur la délégation de pouvoirs, à ses *Règlements*, à sa *Politique de gouvernance*, à son *Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement* et à son énoncé environnemental, social et de gouvernance;
- l'approbation de la nomination d'un nouveau membre et d'un nouveau président du comité d'audit et des finances, de la nomination de deux nouveaux membres du comité de placements et du renouvellement du mandat des représentants du CA au comité exécutif de la CCUNESCO et au réseau des Organismes publics de soutien aux arts (OPSAC);
- la supervision continue du virage interne du Conseil vers une numérisation des opérations et de la prestation de services ainsi que la supervision du profil de risque du Conseil et des plans d'atténuation des risques;
- l'approbation du *budget de fonctionnement et d'immobilisations, des états financiers annuels* et du *Plan continu d'audit interne fondé sur les risques de 2022-2023 à 2024-2025*; et
- la tenue d'une assemblée publique annuelle virtuelle le 30 mars 2022.

Toutes les réunions du conseil d'administration se sont tenues virtuellement en raison de la pandémie de COVID-19, conformément aux restrictions énoncées par les autorités de santé publique par rapport aux rassemblements.

Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des membres indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil d'administration. Le comité de placements compte aussi des spécialistes de l'extérieur, qui sont choisis pour leurs connaissances et leur expertise. À chaque réunion du CA, des séances à huis clos ont lieu, certaines avec le directeur et chef de la direction, d'autres entre les membres du CA uniquement.

Une culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique à temps partiel, les membres du CA sont tenus de se conformer à la [Loi sur les conflits d'intérêts](#) et au [Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique](#). Le CA doit produire un rapport annuel sur les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil souhaite ainsi se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et

environnementales, et il tient compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité, et veille à ce que tous ses processus de prise de décision tiennent compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité qu'il dessert, soit l'ensemble des Canadiens. Il s'efforce d'inspirer les Canadiens grâce à un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit les collectivités au Canada et rayonne sur les marchés internationaux;
- s'efforce de créer un climat organisationnel empreint de respect, qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale, et tient compte de la durabilité de l'environnement dans ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes, et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et il est chargé de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi.

Nominations et renouvellements

Ingrid Leong a été nommée membre du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, du 13 décembre 2021 au 12 décembre 2025.

Marie Pier Germain a été nommée vice-présidente du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, du 17 décembre 2021 au 16 décembre 2025.

Le mandat de Ben Nind en tant que membre du conseil d'administration s'est terminé le 4 avril 2021, et a été renouvelé pour quatre ans, à compter du 11 mai 2021 jusqu'au 10 mai 2025.

Le mandat de Cheryl Hickman en tant que membre du conseil d'administration s'est terminé le 4 avril 2021, et a été renouvelé pour quatre ans, à compter du 21 mai 2021 jusqu'au 20 mai 2025.

Le mandat de Jennifer Dorner en tant que membre du conseil d'administration s'est terminé le 5 juin 2021, et a été renouvelé pour deux ans, à compter du 4 août 2021 jusqu'au 3 août 2023.

Ces nominations et ces renouvellements de mandat font suite au processus de mise en candidature et de sélection du gouverneur en conseil, qui est ouvert, transparent et fondé sur le mérite, ce qui assure l'intégrité des institutions publiques du pays.

Au 31 mars 2022, il y avait deux (2) postes vacants au CA.

Programme d'accueil et d'intégration

Les nouveaux membres reçoivent une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. Ils assistent également aux réunions des comités afin de s'informer du travail effectué par le Conseil des arts. Lorsqu'ils sont nommés membres de comités, ils doivent suivre d'autres séances d'orientation avant toute réunion.

Diversité au sein du conseil d'administration

Depuis longtemps, le Conseil intègre à ses activités des valeurs d'équité et de diversité. La « Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration » comprise dans la *Politique de gouvernance* résume et rend publics les valeurs et les objectifs du Conseil quant à sa diversité. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des personnes sourdes ou handicapées, des peuples autochtones, des personnes noires ou racisées, ainsi que l'égalité des sexes et la diversité.

Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation du rendement de tous ses membres et comités.

Tous les ans, le Conseil évalue le rendement du directeur et chef de la direction conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de

sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministre du Patrimoine canadien.

Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet chaque année plusieurs rapports à différents ministères, en respectant les échéances établies par la loi et/ou les ministères responsables.

Assemblée publique annuelle

Le 30 mars 2022, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (APA) virtuellement afin de rendre compte de ses activités et plans récents. La réunion a également été retransmise en direct sur le web, partout au pays, en anglais, en français et en langues des signes (ASL et LSQ). Les enregistrements vidéo de l'événement, en format pleinement accessible, se trouvent sur le site web du Conseil, de même que les allocutions des personnes qui ont pris la parole durant l'événement.

Rapport annuel

Après chaque exercice financier, le Conseil est tenu par la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* de soumettre au ministre du

Patrimoine canadien un rapport annuel, qui sera déposé au Parlement. Ce rapport rend compte des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice et présente les états financiers de l'organisme.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil des arts a l'obligation de rédiger un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces rapports sont soumis au ministre du Patrimoine canadien, et sont déposés au Parlement.

Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil des arts du Canada est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ce rapport est soumis chaque année au ministre du Patrimoine canadien.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil rédige chaque année un *rapport sur l'équité en matière d'emploi* et le présente à Emploi et Développement social Canada.

Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil des arts de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil soumet à Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la Partie VII de la Loi. Le Conseil présente également une évaluation annuelle détaillant ses activités conformément à la Partie VII de la Loi à Patrimoine canadien. Tous les trois ans, le Conseil présente un rapport sur les parties IV, V, VI et VII de la Loi au ministère du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt, en les supervisant et en les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et leurs exigences en matière de rapports sont définis dans les *Règlements* du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents.

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception de l'approbation ou des modifications des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel). Le directeur et chef de la direction siège également au comité exécutif, mais sans droit de vote.

Membres : Jesse Wente (président), Marie Pier Germain (vice-présidente depuis le 17 décembre 2021), Beverley K. Foy (présidente du comité d'audit et des finances jusqu'au 5 juin 2021), Kim Spencer-Nairn (présidente du comité d'audit et des finances depuis le 6 juin 2021) et Cheryl Hickman (présidente du comité de gouvernance et de sélection).

Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil. Des séances à huis clos sont tenues uniquement avec le Bureau du vérificateur général, les vérificateurs internes et les membres du comité d'audit et des finances.

Membres : Beverley K. Foy (présidente jusqu'au 5 juin 2021), Kim Spencer-Nairn (présidente depuis le 6 juin 2021), David Binet (jusqu'au 4 avril 2021), Karl Schwonik et Ingrid Leong (depuis le 26 janvier 2022). Jesse Wente a agi à titre de membre votant du comité d'audit et des finances du 28 mai 2021 au 26 janvier 2022, en vertu d'une résolution adoptée par le CA aux termes de l'alinéa 6.2(b) des *Règlements*.

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gérance et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Cheryl Hickman (présidente), David Binet (jusqu'au 4 avril 2021), Ben Nind et Gaëtane Verna.

Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy (jusqu'au 5 juin 2021), David Binet (jusqu'au 4 avril 2021), Karl Schwonik, Kim Spencer-Nairn (depuis le 20 octobre 2021), Ingrid Leong (depuis le 26 janvier 2022) et les spécialistes externes suivants : Michael White (président), Paul Robillard, Kim Shannon, Martha Tredgett, Helen Kearns, Denis Larose, et Brenda Eaton en tant que représentante des fiduciaires Killam.

Groupes consultatifs

Jennifer Dorner est la représentante du CA au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Ben Nind est le représentant du CA auprès des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres supérieurs, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 dollars, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le [site web](#) du Conseil.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la *Politique du Conseil sur la Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail* qui repose sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles en milieu de travail est remis au comité d'audit et des finances. En 2021-2022, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

La rémunération des membres du CA est établie par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 6 (1) de la *Loi sur le Conseil des arts du Canada*. Les taux journaliers sont déterminés par les [Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État](#), publiées par le Bureau du Conseil privé.

La rémunération des membres du CA est composée d'honoraires annuels et de taux journaliers. Les membres du CA peuvent aussi se faire rembourser leurs frais de déplacement.

Les honoraires annuels sont versés au pro rata, selon l'échelle suivante :

Présidence : 8 800 \$

Vice-présidence : 4 700 \$

Autres membres : 4 400 \$

Les taux journaliers sont des montants quotidiens fournis pour le temps consacré aux affaires du CA et du Conseil des arts. Ces taux sont les suivants :

Présidence : 375 \$

Vice-présidence : 325 \$

Autres membres : 325 \$

En 2021-2022, le montant total de la rémunération s'élevait à :

CA : 75 400 \$ (rémunération globale)

Directeur et chef de la direction : de 226 000 \$ à 265 800 \$ (établi par le gouverneur en conseil)

Postes de direction : de 125 900 \$ à 165 700 \$

Cadres supérieurs

Au 31 mars 2022, le comité exécutif de gestion était composé ainsi : Simon Brault, directeur et chef de la direction; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies, affaires publiques et rayonnement des arts; Tania Kingsberry, dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité; Joanne Larocque-Poirier, directrice de cabinet et secrétaire du conseil d'administration; Ian Lovsin, dirigeant principal de l'information; et Carolyn Warren, directrice générale, Programmes de subventions aux arts.

Carole Boileau était la dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité jusqu'au 31 janvier 2022.



Simon Brault
directeur et chef de la direction



Michelle Chawla
directrice générale, Stratégies, affaires publiques et rayonnement des arts



Tania Kingsberry
dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité



Joanne Larocque-Poirier
directrice de cabinet et secrétaire du conseil d'administration



Ian Lovsin
dirigeant principal de l'information



Carolyn Warren
directrice générale, Programmes de subventions aux arts

Membres du CA

Au 31 mars 2022, le CA était composé ainsi :



Jesse Wente
Président
Toronto, Ontario



Marie Pier Germain
Vice-présidente
Montréal, Québec



Jennifer Dorner
Montréal, Québec



Cheryl Hickman
St. John's, Terre-
Neuve-et-Labrador



Ingrid Leong
Vancouver,
Colombie-Britannique



Ben Nind
Yellowknife, Territoires
du Nord-Ouest



Karl Schwonik
Calgary, Alberta



Kim Spencer-Nairn
Vancouver,
Colombie-Britannique



Gaëtane Verna
Toronto, Ontario

Réunions du CA et des comités, et assiduité (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité d'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
Nombre total de réunions	4	0	4	7	4
Jesse Wente	4/4	--	d'office	d'office	d'office
Marie Pier Germain	2/2	--	d'office	d'office	d'office
Jennifer Dorner	3/3	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beverley K. Foy	--	--	2/2	--	s.o.
Cheryl Hickman	4/4	--	s.o.	s.o.	4/4
Ingrid Leong	2/2	--	--	2/2	--
Ben Nind	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	4/4
Karl Schwonik	4/4	s.o.	4/4	7/7	s.o.
Kim Spencer-Nairn	4/4	s.o.	1/1	7/7	s.o.
Gaëtane Verna	4/4	s.o.	s.o.	s.o.	4/4

Notes:

- Marie Pier Germain a été nommée vice-présidente du conseil d'administration le 17 décembre 2021. Elle est devenue une membre d'office du comité de placements, du comité d'audit et des finances et du comité de gouvernance et de sélection le 17 décembre 2021.
- Jennifer Dorner n'a pas assisté à la réunion du CA du 22 juin 2021 puisque son mandat au CA s'est terminé le 5 juin 2021 et n'a été renouvelé qu'à compter du 4 août 2021 pour une période de deux ans prenant fin le 3 août 2023.
- Le mandat de Beverley K. Foy en tant que membre du conseil d'administration s'est terminé le 5 juin 2021.
- Ingrid Leong a été nommée membre du conseil d'administration le 13 décembre 2021. Elle est devenue membre du comité d'audit et des finances et du comité de placements le 26 janvier 2021.
- Kim Spencer-Nairn est devenue membre du comité de placements le 20 octobre 2021.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION



POINTS SAILLANTS

En 2021-2022, la pandémie de COVID-19 a continué à avoir des répercussions importantes sur des secteurs majeurs des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil). Tout d'abord, le Conseil a reçu des crédits supplémentaires de 121 millions de dollars pour soutenir les travailleuses et travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réaction à la COVID-19 ainsi que 25 millions de dollars pour la relance du secteur des arts et la reprise de ses activités publiques (il recevra 50 millions de dollars de plus en 2022-2023). Ces crédits supplémentaires ont été distribués dans le cadre de programmes existants et d'une initiative ponctuelle appelée Présent numérique, qui a octroyé des subventions pour le développement et la diffusion de contenu artistique numérique. La pandémie a également donné lieu à une augmentation considérable des revenus nets de placements réalisés du Conseil. Le Conseil a changé la composition de son portefeuille au cours de l'exercice et a ainsi réalisé des gains importants de 22,1 millions de dollars, principalement grâce à la vente de sa composante de fonds alternatifs. Les revenus nets de placements réalisés de 38,2 millions de dollars dépassaient de 26 millions de dollars le montant budgété de 12,2 millions de dollars.

Le Conseil a pu maintenir l'efficacité de sa prestation de programmes grâce aux investissements réalisés au cours des derniers exercices pour moderniser son infrastructure et ses systèmes technologiques, ainsi qu'en apportant des ajustements à ses activités.

Le Conseil a redressé les résultats financiers rapportés précédemment en raison d'un changement de sa convention comptable lié au traitement des coûts de configuration et de personnalisation engagés dans le cadre de la mise en œuvre d'accords infonuagiques, également appelés logiciel en tant que services (SaaS). Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 3 des états financiers.

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2022	Réel 2022	Redressé Réel 2021
Total des revenus et des crédits parlementaires	494 799 \$	556 516 \$	463 374 \$
Total des charges	494 776	529 731	445 818
Excédent des activités	23 \$	26 785 \$	17 556 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, le Conseil fait état d'un excédent des activités de 26,8 millions de dollars. L'excédent est principalement attribuable à un écart positif de 26 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés en comparaison de ceux établis dans le budget.

(en milliers de dollars)	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Subventions et contributions	418 157 \$	457 510 \$	378 092 \$
Programme du droit de prêt public	14 688	15 033	14 807
Prix et bourses	2 448	2 288	1 688
	435 293 \$	474 831 \$	394 587 \$

Les charges concernant les subventions, les paiements aux autrices et auteurs et les prix totalisent 474,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et sont supérieures à la fois au budget initial approuvé et aux charges correspondantes de l'exercice précédent. Cette hausse importante découle des 121 millions de dollars reçus pour le soutien des travailleuses et travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en lien avec la pandémie de COVID-19, dont 116,5 millions de dollars étaient prévus dans le budget, ainsi que des 25 millions de dollars reçus dans le cadre du Fonds de réouverture pour les événements en personne et les expériences en direct. À titre comparatif, pour l'exercice précédent, le Conseil avait reçu 62,8 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19.

Le programme du droit de prêt public (DPP) envoie des paiements annuels aux créatrices et créateurs du secteur littéraire dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques du Canada. Les paiements annuels totaux du DPP sont stables à environ 15,0 millions de dollars depuis 2019-20.

Le Conseil a aussi affecté 2,3 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada, soit une augmentation de 0,6 million de dollars comparativement à l'exercice précédent et un montant qui se compare aux chiffres d'avant la pandémie.

Les coûts de prestation des programmes de transfert, représentant 4,4 % du total des charges, se chiffraient à 23,1 millions de dollars pour l'exercice terminé

le 31 mars 2022. Ce montant est inférieur de 1,7 million de dollars à celui prévu au budget, principalement en raison d'économies de 0,6 million de dollars dans les services professionnels et spéciaux, de 0,5 million de dollars dans les coûts de prestation des prix en raison de l'absence de cérémonies en personne, et de 0,4 million de dollars dans les coûts des comités de pairs évaluateurs en raison de certaines compétitions prévues cette année mais reportées. L'augmentation globale de 1,8 million de dollars des coûts de prestation des programmes de transfert par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux du personnel de l'ordre de 0,9 million de dollars. Cette hausse découle de la mise en œuvre d'initiatives liées à la COVID-19 pour lesquelles le Conseil a reçu du financement additionnel du gouvernement au cours de l'exercice. Il y a également eu une augmentation de 0,8 million de dollars des coûts liés aux pairs évaluateurs parce que le Conseil a décidé d'augmenter les services et les frais de lecture à compter d'avril 2021. Cette augmentation a été rendue possible grâce aux économies de frais de déplacement découlant du fait que tous les comités de pairs siègent désormais virtuellement.

Les frais administratifs généraux, qui représentent 4,8 % des charges totales, se sont élevés à 25,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2022. L'augmentation de 3,9 millions de dollars par rapport au budget est liée, en partie, à une hausse de 3,7 millions de dollars des salaires et des avantages sociaux, ainsi que des charges liées aux services professionnels et spéciaux, en raison du changement de convention comptable adopté au cours de l'année, tel que décrit à la note 3 des états financiers. En raison de ce changement de convention comptable, moins de coûts ont été capitalisés que prévu initialement. Ces charges supplémentaires ont été partiellement compensées par une réduction d'amortissement de 1,4 million de dollars suite à la décapitalisation des actifs précédemment capitalisés. Un taux de roulement plus bas que prévu et une rémunération rétroactive pour la direction (en conformité avec les lignes directrices du Conseil du Trésor) ont également contribué à un dépassement pour ce qui est des salaires et des avantages sociaux.

L'augmentation de 0,8 million de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par les investissements continus du Conseil dans les charges infonuagiques, compensés par la réduction des charges en salaires et en avantages sociaux pour le personnel.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2022	Redressé Réel 2021
Total des actifs financiers	630 705 \$	563 810 \$
Total des passifs	261 312	208 089
Actifs financiers nets	369 393	355 721
Actifs non financiers	27 578	28 663
Excédent accumulé	396 971 \$	384 384 \$

En 2021-2022, le fonds de dotation et les fonds spéciaux, d'une part, le fonds Killam, d'autre part, ont enregistré des rendements annuels positifs de 5,3 % et de 5,4 %, respectivement, comparativement à des rendements annuels positifs de 24,5 % et de 24,2 % en 2020-2021. Par rapport à l'exercice précédent, les placements de portefeuille affiche une croissance de 15,2 millions de dollars avec une juste valeur de 495 millions de dollars au 31 mars 2022.

Le portefeuille a fourni un excédent de 26 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant budgété de 12,2 millions de dollars. Conformément à l'Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement du Conseil, le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 %, fois la valeur moyenne marchande du portefeuille des trois exercices précédents. Selon la politique comptable de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété approuvé doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Pour cet exercice, 24 millions de dollars ont donc été transférés de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excès de revenus de placements.

En 2021-2022, le Conseil a mis à jour son profil de risque, présenté au conseil d'administration en janvier 2022, en tenant compte du contexte dans lequel le Conseil réalise ses activités ainsi que des risques auxquels est confronté le secteur qu'il sert. Le profil de risque du Conseil sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	2022	2021
Actifs financiers		
Trésorerie	124 935 \$	81 065 \$
Débiteurs	10 758	2 925
Placements de portefeuille	495 012	479 820
Total des actifs financiers	630 705 \$	563 810 \$

Au 31 mars 2022, le total des actifs financiers s'établissait à 630,7 millions de dollars, soit une hausse de 66,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers comprennent les placements de portefeuille ainsi que la trésorerie et les débiteurs.

L'augmentation de 43,9 millions de dollars de la trésorerie s'explique surtout par une hausse de 45,2 millions de dollars des subventions, des paiements aux autrices et auteurs et des prix à payer en raison de subventions accordées à la fin de mars 2022.

L'augmentation de 7,8 millions de dollars en débiteurs comparativement à l'exercice précédent est principalement relié au 4,8 millions de dollars en crédits parlementaires qui n'avaient pas encore été reçus au 31 mars 2022. Il y a également eu une augmentation de 1,9 million de dollars en revenus de dividendes accumulés et de 0,8 million de dollars en paie de transition du personnel à recevoir qui ont été appliqués aux arriérés en 2021-2022.

Les marchés financiers ont à nouveau été volatils en 2021-2022, avec un large éventail de résultats pour les différentes catégories d'actifs : actions canadiennes (+20,2 %), actions mondiales (+6,6 %), obligations (-4,5 %), immobilier (+2 %) et infrastructures (+2,5 %), ce qui a donné un rendement global du portefeuille de 5,3 %. Par conséquent, la juste valeur des placements de portefeuille du Conseil a augmenté légèrement. Au 31 mars 2022, la juste valeur des placements du Conseil s'élevait à 495 millions de dollars, soit une augmentation de 15,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement et de l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. L'objectif du portefeuille consiste à produire des rendements réels d'au moins 3,5 % sur 10 ans en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises par les donatrices et donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct, consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

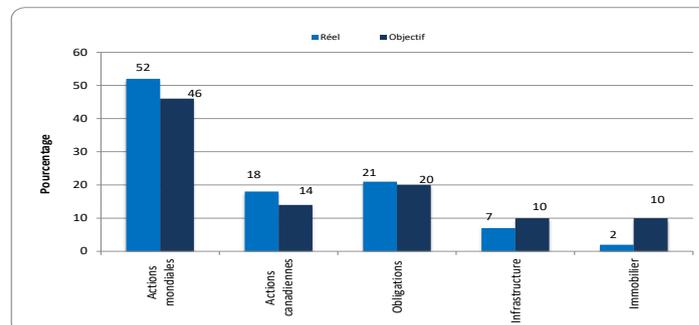
Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil des arts siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses. Le taux est actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois derniers exercices. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements a

évalué l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce aux mises à jour fournies régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

Composition de l'actif au 31 mars 2022

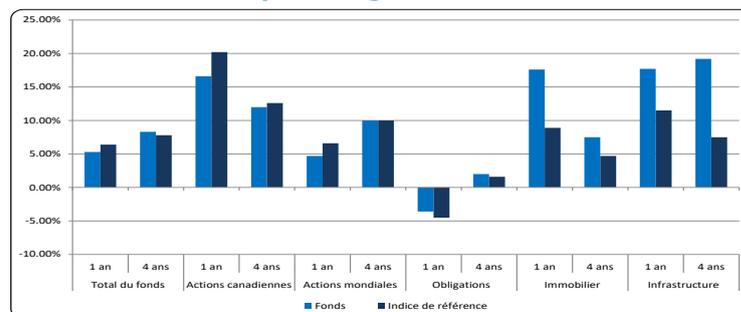


Le comité de placements et la haute direction suivent de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. L'écart standard sur 10 ans était de 8,2 % au 31 mars 2022, par rapport à 7 % pour l'écart de référence.

Les objectifs pour chaque catégorie d'actifs sont établis d'après une étude frontalière menée avec succès en 2021 ayant pour but d'assurer l'atteinte de l'objectif visant à produire des rendements réels minimum de 3,5 % sur 10 ans. Les principaux changements apportés à la composition de l'actif ont été la décision d'éliminer l'investissement en fonds spéculatifs en raison de sa complexité et de réduire la composante en obligations pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt. Ces décisions ont permis d'augmenter la composante de référence dans l'immobilier et les infrastructures, mais il faudra peut-être attendre de 12 à 24 mois avant d'être pleinement investi dans ces deux catégories d'actifs.

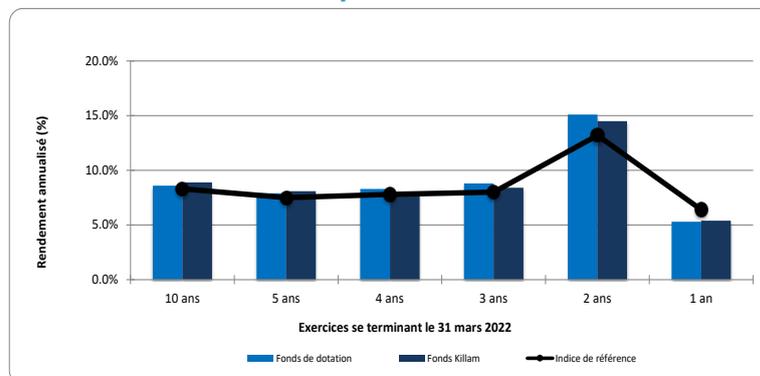
Le tableau suivant présente le rendement de toutes les catégories d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2022.

Rendement annuel par catégorie d'actifs



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation et des fonds spéciaux, d'une part, et du fonds Killam, d'autre part, en regard de l'indice de référence. Il montre que la diversification du portefeuille a contribué à maintenir les résultats au-dessus de l'objectif à long terme de 3,5 % sur 10 ans.

Rendement annualisé du portefeuille



Passifs

Au 31 mars 2022, le total du passif s'établissait à 261,3 millions de dollars, soit une hausse de 53,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Passifs		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	164 831 \$	119 590 \$
Créditeurs et charges à payer	9 145	5 565
Revenus reportés	6 168	6 506
Avantages sociaux futurs	5 351	5 155
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe	75 817	71 273
Total des passifs	261 312 \$	208 089 \$

La principale augmentation est due à l'ajout de 45,2 millions de dollars dans les subventions, les paiements aux autrices et auteurs et les prix à payer par rapport à 2020-2021. Cette hausse est directement liée à un volume élevé de subventions qui ont été approuvées au dernier trimestre, mais qui n'avaient pas encore été payées au 31 mars 2022.

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe ont également connu une hausse de 4,5 millions de dollars. Celle-ci est due à l'augmentation de la valeur marchande du portefeuille, dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- les créditeurs et les charges à payer qui représentent les paiements non versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, des partenariats importants signés en mars 2022 ainsi que des passifs salariaux engagés au 31 mars 2022;
- les revenus reportés, dont les avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, à Ottawa, qui sont amortis au cours de la période de location de 20 ans, les revenus de location reportés de la Banque d'art ainsi que d'autres revenus reportés pour des initiatives spécifiques;
- les avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite des employées et employés et des retraitées et retraités du Conseil.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et informatique, les logiciels achetés ou développés, dont la licence ou les droits d'accès appartiennent au Conseil, les améliorations locatives et les travaux en cours liés au développement de nouveaux systèmes. La diminution nette de 0,7 million de dollars par rapport aux 8,4 millions de dollars au 31 mars 2021 s'explique par les acquisitions de 0,9 million de dollars liées principalement à la mise en œuvre de nouveaux systèmes et à l'infrastructure informatique, montant compensé par un amortissement de 1,5 million de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain du Canada au monde, soit 17 163 œuvres. Elle offre ces œuvres d'art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La collection, capitalisée au coût de 19,4 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2022, est indiquée à la rubrique « Actifs de la Banque d'art ». La valeur d'expertise totale de la collection était estimée à 72,8 millions de dollars au 31 mars 2022.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 24 instruments à cordes de grande qualité et d'importance historique ainsi qu'un archet de violoncelle de première qualité, qui sont prêtés à de jeunes musiciennes et musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 \$, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2022, la valeur d'expertise et assurée de ces instruments de musique était de 46,2 millions de dollars américains.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2022	Redressé 2021
Excédent accumulé		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	253 445	229 445
Excédent	24 363	21 578
Total de l'excédent accumulé des activités	365 377 \$	338 592 \$
Gains de réévaluation cumulés	31 594	45 792
Excédent accumulé	396 971 \$	384 384 \$

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que montrées séparément, sont traitées comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve de 253,4 millions de dollars au 31 mars 2022 représente la somme de l'excédent des revenus de placement découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2022	Réel 2022	Redressé Réel 2021
Crédits parlementaires	480 562	\$ 510 389	\$ 428 631
Revenus nets de placements réalisés	12 245	38 204	30 784
Autres revenus	1 992	7 923	3 959
Total des revenus	494 799	556 516	463 374
Programmes de transfert	470 408	501 555	418 725
Résultats nets de la Banque d'art	300	84	27
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 581	2 700	2 446
Administration générale	21 487	25 392	24 620
Total des charges	494 776	529 731	445 818
Excédent des activités	23	\$ 26 785	\$ 17 556

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 26,8 millions de dollars en comparaison à un budget équilibré prévoyant un excédent de 23 000 dollars. L'excédent est principalement attribuable à un écart positif de 26 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés en comparaison de ceux établis dans le budget.

L'augmentation de 4 millions de dollars dans les autres revenus s'explique principalement par une augmentation de 4,8 millions de dollars en retours de subventions due à l'annulation de projets en raison de COVID-19.

Le total des charges de 529,7 millions de dollars en 2021-2022 est supérieur de 35 millions de dollars au montant budgété. Cet écart s'explique surtout par les 29,5 millions de dollars additionnels reçus du gouvernement, les 25 millions de dollars affectés à la relance du secteur artistique et la reprise de ses activités publiques et les 4,5 millions de dollars versés en appui aux travailleuses et travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réaction à la COVID-19. Ces crédits supplémentaires ont été utilisés pour octroyer des subventions additionnelles. De plus, le Conseil a toujours eu pour politique de réinvestir tout excédent de recettes de subventions directement dans le budget des subventions, ce qui a entraîné une entrée directe de 4,8 millions de dollars, comme indiqué ci-dessus.

Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les crédits reçus par le Conseil dans le cadre du Budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires totalisaient 510,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 81,8 millions de dollars par rapport à 2020-2021. L'augmentation comprend un octroi additionnel de 58,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente pour la mise en œuvre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 (121 millions de dollars en 2021-2022 comparativement à 62,8 millions de dollars en 2020-2021), un octroi de 25 millions de dollars pour la relance du secteur des arts et la reprise de ses activités publiques et 0,2 million de dollars pour une contribution au Fonds d'urgence pour le Patrimoine de l'UNESCO. Le niveau de référence de base a également augmenté, avec un supplément de 1,4 million de dollars versé en 2021-2022 pour un rajustement de la rémunération comparativement à un octroi de 3,1 millions de dollars en 2020-2021, qui comprenait un rajustement rétroactif des augmentations salariales des exercices précédents.

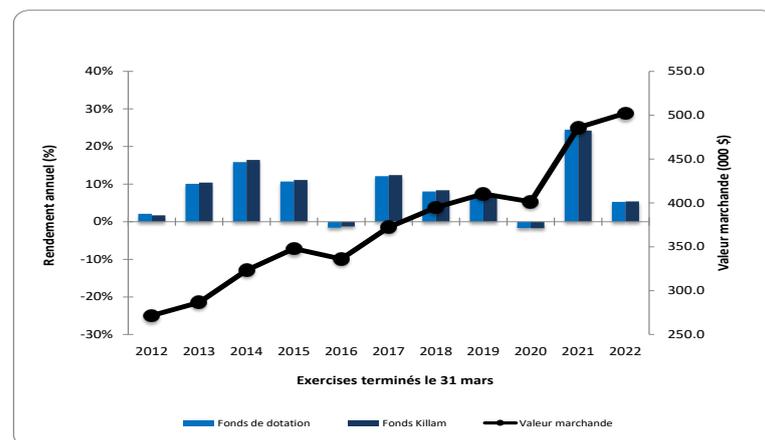
Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2021-2022, le fonds de dotation et les fonds spéciaux, d'une part, et le fonds Killam, d'autre part, ont enregistré des rendements annuels positifs de 5,3 % et de 5,4 %, respectivement.

Selon la politique de placements du Conseil pour 2021-2022, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille du fonds de dotation et des fonds spéciaux, ainsi que du fonds Killam à raison de 3,5 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois exercices précédents. Cette approche reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre le rendement et la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2012 ainsi que l'influence de ces rendements sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille d'investissement du Conseil.

Rendement annuel du portefeuille



Les revenus nets de placement réalisés de 38,2 millions de dollars dépassaient de 26 millions de dollars le montant budgété de 12,2 millions de dollars. Le Conseil a changé la composition de son portefeuille au cours de l'exercice et a ainsi réalisé des gains importants de 22,1 millions de dollars, principalement grâce à la vente de sa composante de fonds spéculatifs.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent principalement l'annulation des subventions accordées au cours des exercices précédents ainsi que les revenus d'ententes de partenariats. Au cours de l'exercice, le Conseil a récupéré 6,3 millions de dollars en subventions inutilisées, ce qui dépasse de 5,2 millions de dollars le montant budgété de 1,1 million de dollars et de 4,8 millions de dollars le montant récupéré l'exercice précédent. Ce montant est principalement attribuable aux subventions retournées en raison de la pandémie de COVID-19. Ces retours étaient compensés par une diminution de 0,8 million de dollars en revenus découlant de partenariats, ce qui s'explique en grande partie par des fonds spéciaux reçus l'exercice précédent des ministères des Affaires mondiales Canada et du Patrimoine canadien pour la Foire du livre de Francfort.

Charges de programmes

Les charges de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2022	Réel 2022	Redressé Réel 2021
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	435 293 \$	474 831 \$	394 587 \$
Prestation des programmes de transfert	24 788	23 109	21 338
Services à la communauté artistique	10 327	3 615	2 800
Résultats nets de la Banque d'art	300	84	27
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 581	2 700	2 446
	473 289 \$	504 339 \$	421 198 \$

En 2021-2022, les dépenses de programmes ont représenté 95,2 % des charges totales de 529,7 millions de dollars du Conseil, soit une augmentation de 0,7 % comparativement à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les charges de programmes sont supérieures de 83,1 millions de dollars à celles de l'exercice précédent.

La grande majorité des charges de programmes concernent les 474,8 millions de dollars utilisés pour les subventions, les paiements aux autrices et auteurs ainsi que les prix, c'est-à-dire 39,5 millions de dollars de plus que le budget prévu et 80,2 millions de dollars de plus que les charges correspondantes de l'exercice précédent. Ces hausses importantes découlent des 121 millions de dollars reçus en appui aux travailleuses et travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réaction à la pandémie de COVID-19, dont 116,5 millions de dollars étaient prévus dans le budget, ainsi que des 25 millions de dollars reçus dans le cadre du Fonds de réouverture pour les événements en personne et les expériences en direct. À titre comparatif, l'exercice précédent, le Conseil avait reçu 62,8 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19.

Outre les nouveaux fonds, le Conseil a réinvesti un total de 10 millions de dollars, comparativement à 12,6 millions de dollars l'exercice précédent, dans des charges de subventions, somme qui provenait des revenus plus élevés en subventions retournées et en économies réalisées au cours de l'exercice en raison de projets de partenariat reportés à cause de la COVID.

Dans le cadre de son engagement stratégique visant à accroître le soutien direct aux artistes, le Conseil a également versé 15 millions de dollars aux créatrices et créateurs par l'entremise du Programme du droit de prêt public. Le Conseil a aussi affecté 2,3 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada. Cela représente une augmentation de 0,6 million de dollars comparativement à l'exercice précédent, au cours duquel certains prix avaient été reportés à cause de la COVID-19, et marque un retour aux chiffres d'avant la pandémie.

Les coûts de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Ce montant est inférieur de 1,7 million de dollars à celui prévu au budget, principalement en raison d'économies de 0,6 million de dollars dans les services professionnels et spéciaux, de 0,5 million de dollars dans les coûts de remise des prix en raison de l'absence de cérémonies en personne, et de 0,4 million de dollars dans les coûts des comités de pairs évaluateurs en raison de certaines compétitions prévues cette année mais reportées. L'augmentation globale de 1,8 million de dollars des coûts de prestation des programmes de transfert par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux du personnel de l'ordre de 0,9 million de dollars. Cette hausse découle de la mise en œuvre d'initiatives liées à la COVID-19 pour lesquelles le Conseil

a reçu du financement additionnel du gouvernement au cours de l'exercice. Il y a également eu une augmentation de 0,8 million de dollars des coûts liés aux pairs évaluateurs parce que le Conseil a décidé d'augmenter les services et les frais de lecture à compter d'avril 2021. Cette augmentation a été rendue possible grâce aux économies de frais de déplacement découlant du fait que tous les comités de pairs siègent désormais virtuellement.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes affectées à des ateliers et à diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts étaient supérieurs de 0,8 million de dollars à ceux de l'exercice précédent, mais aussi inférieurs de 6,7 millions de dollars aux coûts prévus au budget. Ces économies ont contribué à couvrir les 10 millions de dollars réinvestis en subventions. Cette année encore, le Conseil a dû reporter des événements et des partenariats prévus à cause de la COVID-19.

Les résultats nets de la Banque d'art étaient favorables à 216 000 \$ en dessous du budget établi pour 2021-2022. La Banque d'art, en dépit de la COVID, a pu maintenir ses revenus de location et dépasser le budget établi par 105 000 \$. Supérieurs de 45 000 \$ à ceux de l'exercice précédent, les revenus en frais d'installation et de services étaient néanmoins inférieurs de 83 000 \$ au montant prévu dans le budget, et ce en raison des restrictions continues liées à la COVID-19. Les charges administratives étaient quant à elles inférieures de 191 000 \$ au montant budgété en raison de frais de fonctionnement et d'entretien en dessous du budget pour les espaces de bureau loués et de coûts inférieurs liés aux services de location et d'installation dus aux restrictions associées à la COVID-19.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) affiche des charges nettes de 2,7 millions de dollars en 2021-2022, soit 254 000 \$ de plus qu'à l'exercice précédent et 119 000 \$ de plus que le budget établi. L'augmentation des charges globales est surtout due à une contribution de 200 000 \$ reçue du ministère du Patrimoine canadien. Ces crédits parlementaires destinés à l'UNESCO pour soutenir le patrimoine culturel ukrainien, par le biais du Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO. Le Conseil a également investi 200 000 \$ dans cette initiative dans le cadre de son fonds de partenariat. Créée conformément à un décret datant de 1957, la CCUNESCO soutient les priorités, les réseaux et les activités de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO au pays et à l'étranger, notamment la prestation de conseils spécialisés et d'aide par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et fournit des conseils au sujet de l'UNESCO à différentes entités gouvernementales, dont Affaires mondiales Canada.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services internes (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion ou la technologie de l'information et les services administratifs). Elles englobent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement. À 25,4 millions de dollars, les dépenses d'administration générale ne représentent que 4,8 % des dépenses totales, comparativement à 5,5 % en 2020-2021 (redressé), mais sont encore supérieures au budget de 3,9 millions de dollars. L'augmentation de 3,9 millions de dollars par rapport au budget est liée, en partie, à une hausse de 3,7 millions de dollars des salaires et des avantages sociaux, ainsi que des charges liées aux services professionnels et spéciaux, en raison du changement de convention comptable adopté au cours de l'année, tel que décrit à la note 3 des états financiers. En raison de ce changement de convention comptable, moins de coûts ont été capitalisés que prévu initialement. Ces charges supplémentaires ont été partiellement compensées par une réduction d'amortissement de 1,4 million de dollars suite à la décapitalisation des actifs précédemment capitalisés. Un taux de roulement plus bas que prévu et une rémunération rétroactive pour la direction (en conformité avec les lignes directrices du Conseil du Trésor) ont également contribué à un dépassement pour ce qui est des salaires et des avantages sociaux. Le Conseil continue de limiter ses charges et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2022 s'élevaient à 31,6 millions de dollars. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

À l'heure actuelle, le cadre de gestion du risque du Conseil consiste en quatre éléments clés :

- la gouvernance du risque;
- la propension au risque;
- le profil, l'évaluation et l'atténuation des risques;
- l'atténuation des risques financiers.

Propension au risque

Le Conseil des arts utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisme à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement des placements de portefeuille. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
Risque stratégique	Mandat et réputation	Le Conseil évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique canadien. Le Conseil est prudent à l'égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public. Le Conseil accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens.
Risque d'exécution des programmes	Processus d'octroi de subventions	Le Conseil doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions. En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.
Risque lié aux ressources humaines	Structure interne Dotation	Le Conseil est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risque lié à l'information et aux systèmes	Services Systèmes	Le Conseil est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risques financiers	Gestion financière Placements	Le Conseil évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité à long terme. Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l' <i>Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement</i> et à l' <i>Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil</i> .
Risque lié à la conformité	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations législatives.

Profil de risque

Un nouveau cadre de gestion du risque a été élaboré à l'automne 2018, à partir de la propension au risque du Conseil. Chaque année, le Conseil examine tous les risques recensés classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent étant mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2022.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil devrait être reçue dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, le risque de crédit est très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

ÉTATS FINANCIERS



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS



Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de

la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, est responsable d'auditer les états financiers du Conseil et d'émettre un rapport sur ceux-ci.

Le 29 juin 2022

Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction

Tania Kingsberry, CPA, CA
Dirigeante principale des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des immobilisations corporelles expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil des arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 29 juin 2022

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2022	Redressé (note 3) 2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	124 935 \$	81 065 \$
Débiteurs	10 758	2 925
Placements de portefeuille (note 4)	495 012	479 820
Total des actifs financiers	630 705	563 810
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	164 831	119 590
Créditeurs et charges à payer	9 145	5 565
Revenus reportés	6 168	6 506
Avantages sociaux futurs (note 6)	5 351	5 155
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	75 817	71 273
Total des passifs	261 312	208 089
ACTIFS FINANCIERS NETS	369 393 \$	355 721 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	7 738	8 422
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 363	19 466
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	476	774
Total des actifs non financiers	27 578	28 663
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	396 971 \$	384 384 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	365 377	338 592
Gains de réévaluation cumulés	31 594	45 792
EXCÉDENT ACCUMULÉ	396 971 \$	384 384 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jesse Wente
Président



Marie Pier Germain
Vice-présidente

État des résultats

	Budget	Réal	Redressé (note 3)
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2022	2022	Réal 2021
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	12 245 \$	38 204 \$	30 784 \$
Autres revenus	1 992	7 923	3 959
Total des revenus	14 237	46 127	34 743
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix (tableau 1)	435 293	474 831	394 587
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	24 788	23 109	21 338
Services à la communauté artistique (tableau 3)	10 327	3 615	2 800
	470 408	501 555	418 725
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	300	84	27
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 581	2 700	2 446
Administration générale (tableau 2)	21 487	25 392	24 620
Total des charges	494 776	529 731	445 818
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(480 539)	(483 604)	(411 075)
Crédits parlementaires	480 562	510 389	428 631
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	23	26 785	17 556
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	343 248	338 592	321 036
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	343 271 \$	365 377 \$	338 592 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2022	2021
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	45 792 \$	(32) \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	347	60 724
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(14 545)	(14 900)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(14 198)	45 824
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	31 594 \$	45 792 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget		Réal		Redressé (note 3)
	2022		2022		Réal 2021
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)					
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	23	\$	26 785	\$	17 556 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(6 802)		(884)		(938)
Dépréciation et dispositions des immobilisations corporelles	-		34		23
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	3 080		1 534		1 507
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-		(37)		(1)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-		140		-
	(3 722)		787		591
Acquisition de frais payés d'avance	-		(708)		(798)
Utilisation de frais payés d'avance	-		1 006		772
	-		298		(26)
Gains (pertes) nets de réévaluation	-		(14 198)		45 824
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(3 699)		13 672		63 945
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	355 721		355 721		291 776
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	352 022	\$	369 393	\$	355 721 \$

État des flux de trésorerie

	2022		Redressé (note 3)	
	2022		2021	
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des activités	26 785	\$	17 556	\$
Gains sur disposition de placements de portefeuille (note 12)	(22 083)		(18 332)	
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (note 12)	(19 177)		(11 559)	
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 534		1 507	
Dépréciation et dispositions des immobilisations corporelles	34		23	
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	140		-	
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	298		(26)	
Augmentation des avantages sociaux futurs	196		815	
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	10 077		7 705	
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	40 834		62 288	
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	38 638		59 977	
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 149)		(983)	
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(37)		(1)	
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 186)		(984)	
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(83 735)		(152 859)	
Disposition de placements de portefeuille	89 216		152 016	
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	5 481		(843)	
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	42 933		58 150	
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	82 002		23 852	
TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	124 935		82 002	
Représentés par:				
Trésorerie	124 935		81 065	
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	-		937	
	124 935	\$	82 002	\$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil est un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs des instruments financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière dans les placements de portefeuille et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les améliorations locatives, le matériel de bureau et informatique, ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Les accords d'infonuagique, également appelés logiciel en tant que services (SaaS), sont des contrats de service donnant au Conseil le droit d'accéder aux logiciels d'application du fournisseur de services infonuagiques pendant la durée du contrat. En général, le Conseil ne reçoit pas d'actif de logiciel à la suite de ces services et les coûts connexes sont comptabilisés comme des charges d'exploitation.

Dans des circonstances limitées, lorsque le Conseil contrôle la propriété intellectuelle du code de logiciel sous-jacent, certains coûts des activités de configuration et de personnalisation entreprises pour mettre en œuvre les accords d'infonuagique répondent à la définition et aux critères de comptabilisation d'une immobilisation corporelle. Ces coûts sont comptabilisés comme un actif de logiciel.

Dans tous les autres cas, les coûts seront passés en charges dans l'état des résultats lorsque les services seront reçus.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Si les coûts des actifs, moins toute valeur résiduelle estimée, sont supérieurs à la valeur d'expertise, ils seront amortis pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous le personnel du Conseil participe au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le Conseil doivent cotiser au

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les membres du personnel éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à son personnel actif et retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que le personnel rend les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par le personnel a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit projetées).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne du personnel actif.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excès de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus de placements excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excès des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excès des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel

ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, les revenus de placements ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux placements assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et, lorsqu'elles sont reçues, sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier et à titre de revenu sous les résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats.

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d'incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 5. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l'aide de données non observables, il existe un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Autres opérations entres apparentées

Les opérations entre apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Budget

Les chiffres présentés à titre de budget pour fins de comparaison ont été approuvés par le conseil d'administration.

3. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

Le Conseil a changé la convention comptable en ce qui concerne le traitement comptable des coûts de configuration et de personnalisation liés aux accords d'infonuagique à la suite des clarifications sur la comptabilisation des accords d'informatique en nuage apportées par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) et des directives provenant de sources secondaires des principes comptables généralement reconnus (PCGR), notamment les décisions à l'agenda de 2019 et de 2021 de l'International Financial Reporting Standard Interpretations Committee (IFRIC).

La convention comptable révisée relative aux accords d'infonuagique, telle qu'elle est détaillée dans la note 2, indique que lorsque le Conseil ne peut pas démontrer qu'il détient les logiciels, les coûts connexes sont portés aux charges. Auparavant, ces coûts étaient capitalisés.

Le changement de convention comptable a été appliqué rétroactivement et les périodes comparatives antérieures ont été redressées. Les effets les plus significatifs du changement de convention comptable sur les résultats financiers rapportés précédemment sont les suivants :

- Dans l'état de la situation financière, une diminution de 4 656 000 \$ des immobilisations corporelles et de l'excédent accumulé des activités.
- Dans l'état des résultats, une augmentation de la prestation des programmes de transfert et des charges d'administration générale de 133 000 \$ et de 2 091 000 \$ respectivement, entraînant ainsi une diminution de 2 224 000 \$ de l'excédent des opérations, ainsi qu'une diminution de 2 432 000 \$ de l'excédent accumulé, début de l'exercice.
- Dans l'état des flux de trésorerie, une diminution de 2 692 000 \$ au solde de rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement et ainsi qu'au solde de sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisation.
- Dans la note 8 des états financiers, une diminution du coût d'ouverture des immobilisations corporelles de 5 300 000 \$ et de l'amortissement cumulé d'ouverture de 644 000 \$.
- Au tableau 2, une augmentation des frais de services professionnels et spéciaux de 2 692 000 \$ et de l'amortissement de 468 000 \$.

S'il y avait lieu, les renseignements comparatifs ont été redressés dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2022					2021		
	Coût	Pertes non réalisées	Gains non réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	56 039	-	18 525	74 564	18	43 853	56 904	14
Actions mondiales	198 221	6 287	21 637	213 571	52	163 732	182 055	46
Obligations	91 405	5 877	-	85 528	21	87 460	87 523	22
Alternatifs	-	-	-	-	-	20 630	33 986	9
Immobilier	7 074	-	1 635	8 709	2	7 557	8 640	2
Infrastructure	23 495	456	5 500	28 539	7	22 708	26 943	7
Trésorerie	-	-	-	-	-	937	937	-
	376 234	12 620	47 297	410 911	100	346 877	396 988	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	12 312	-	2 833	15 145	18	9 419	11 205	14
Actions mondiales	41 970	1 298	4 236	44 908	53	34 500	38 183	46
Obligations	18 409	1 156	-	17 253	21	17 790	17 795	21
Alternatifs	-	-	-	-	-	5 298	8 720	10
Immobilier	1 818	-	416	2 234	3	1 939	2 213	3
Infrastructure	3 772	114	903	4 561	5	3 769	4 716	6
	78 281	2 568	8 388	84 101	100	72 715	82 832	100
Total des placements de portefeuille	454 515	15 188	55 685	495 012		419 592	479 820	

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2022.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2021 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 32 914 000 \$ (2021 : 31 799 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 117 015 000 \$ (2021 : 114 631 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2022 par les fonds spéciaux est de 3 966 000 \$ (2021 : 4 083 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 2 392 000 \$ (2021 : 2 606 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, ainsi que ceux du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et dans des parts de sociétés en commandite dans deux fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure. Au cours de l'année, le Conseil a vendu ses investissements dans le fonds commun alternatif. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	18 %	10 %	14 %	20 %
Actions mondiales	52 %	40 %	46 %	55 %
Obligations	21 %	15 %	20 %	30 %
Alternatifs	0 %	0 %	0 %	10 %
Immobilier	2 %	0 %	10 %	15 %
Infrastructure	7 %	0 %	10 %	15 %
Marché monétaire/Trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index. Au cours de l'année, le Conseil a vendu ses placements dans le fonds commun alternatif qui comprenait des parts dans un fonds de couverture incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement était évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor FTSE Canada à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend six portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majorée de 4,5 %.

5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

- Les alternatifs vendus au cours de l'année étaient des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire externe du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gérait plusieurs fonds, à l'aide de différentes stratégies, au sein du fonds commun, et déterminait la juste valeur unitaire, surtout à l'aide de modèles d'évaluation avec données non observables et, dans une moindre mesure, à l'aide des cours de clôture, lorsque cela est possible.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes des fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

		2022	2021
	Catégories aux fins de l'évaluation	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Actifs et passifs financiers			
Trésorerie	Juste valeur	124 935	81 065
Débiteurs	Coût amorti	10 758	2 925
Placements de portefeuille	Juste valeur	495 012	479 820
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	164 831	119 590
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	9 145	5 565

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).

- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2022				2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	124 935	-	-	124 935	81 065	-	-	81 065
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts								
et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	74 564	-	74 564	-	56 904	-	56 904
Actions mondiales	-	213 571	-	213 571	-	182 055	-	182 055
Obligations ¹	-	69 865	15 663	85 528	-	74 322	13 201	87 523
Alternatifs	-	-	-	-	-	-	33 986	33 986
Immobilier	-	-	8 709	8 709	-	-	8 640	8 640
Infrastructure	-	-	28 539	28 539	-	-	26 943	26 943
Trésorerie	-	-	-	-	937	-	-	937
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	15 145	-	15 145	-	11 205	-	11 205
Actions mondiales	-	44 908	-	44 908	-	38 183	-	38 183
Obligations ¹	-	13 647	3 606	17 253	-	14 495	3 300	17 795
Alternatifs	-	-	-	-	-	-	8 720	8 720
Immobilier	-	-	2 234	2 234	-	-	2 213	2 213
Infrastructure	-	-	4 561	4 561	-	-	4 716	4 716
	-	431 700	63 312	495 012	937	377 164	101 719	479 820
Total	124 935	431 700	63 312	619 947	82 002	377 164	101 719	560 885

¹Le montant présenté au niveau 3 pour les placements en fonds communs d'obligations au 31 mars 2021 dans le tableau ci-dessus a été reclassé du niveau 2 pour être conforme à la classification de l'exercice en cours. Il n'y a pas eu d'autres transferts de montants entre les niveaux.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2022					2021				
	Fonds obligations	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds obligations ¹	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux										
Solde d'ouverture	13 201	33 986	8 640	26 943	82 770	12 509	29 259	9 802	29 958	81 528
Total des gains (pertes)										
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(591)	(12 286)	508	745	(11 624)	258	4 348	(974)	(2 011)	1 621
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	(52)	(1 070)	44	64	(1 014)	22	379	(85)	(175)	141
Achats	3 105	-	-	2 227	5 332	412	-	-	1 902	2 314
Ventes	-	(20 630)	(483)	(1 440)	(22 553)	-	-	(103)	(2 731)	(2 834)
Solde de fermeture	15 663	-	8 709	28 539	52 911	13 201	33 986	8 640	26 943	82 770
Fonds Killam										
Solde d'ouverture	3 300	8 720	2 213	4 716	18 949	3 128	7 507	2 530	5 752	18 917
Total des gains (pertes)										
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	(148)	(3 422)	142	(158)	(3 586)	69	1,213	(291)	(637)	354
Achats	454	-	-	291	745	103	-	-	247	350
Ventes	-	(5 298)	(121)	(288)	(5 707)	-	-	(26)	(646)	(672)
Solde de fermeture	3 606	-	2 234	4 561	10 401	3 300	8 720	2 213	4 716	18 949

⁽¹⁾ Compte tenu du reclassement de certains investissements dans des fonds d'obligations dans le niveau 3, comme indiqué ci-dessus, la colonne Fonds obligations a été ajoutée au tableau comparatif, ce qui a entraîné une modification du total de 2021.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations, et dans des parts de sociétés en commandite de deux fonds immobiliers et de six fonds d'infrastructure (31 mars 2021 : également dans un fonds commun alternatif), le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2022, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers				
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	140 673	23 729	429	164 831
Créditeurs et charges à payer	8 471	674	-	9 145
	149 144	24 403	429	173 976

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil à une hausse ou à une baisse de 8,2 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l'évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2022, une fluctuation de 8,2 % de la valeur marchande (2021 : 7,9 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe de 40 591 000 \$ (2021 : 37 832 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions, et dans des parts de sociétés en commandite dans deux fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure (31 mars 2021 : également dans un fonds commun alternatif).

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux ainsi que pour le fonds Killam (2021 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun d'obligations (31 mars 2021 : également dans un fonds commun alternatif) sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 26 416 000 \$ (2021 : 25 219 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil de 630 705 000 \$ (2021 : 563 810 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigé des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi du personnel. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,02 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2021 : 1,01); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2021 : 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Cotisations de l'employeur	2 399 \$	2 436 \$
Cotisations du personnel	2 439	2 384

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à son personnel, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler depuis 2011. Les membres du personnel ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel du personnel.

L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	460 \$	255 \$
Coût des services rendus	5	293
Indemnités payées au cours de l'exercice	(331)	(88)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	134 \$	460 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes du personnel. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires au personnel retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires.

L'actuaire indépendant du Conseil mesure l'obligation au titre des prestations constituées à des fins comptables au 31 mars de chaque année. L'obligation au 31 mars 2022 a été déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle complète basée sur les données sur les membres au 31 mars 2022 (l'obligation au 31 mars 2021 a été déterminée en utilisant une extrapolation des résultats de l'évaluation basée sur les données sur les membres au 31 décembre 2019).

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	6 089 \$	6 353 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	308	382
Frais d'intérêts	113	81
Prestations versées	(107)	(108)
Gain actuariel	(1 370)	(619)
	5 033	6 089
(Gains) pertes actuarielles nettes non amorties	184	(1 394)
Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 217 \$	4 695 \$

Le gain ou perte net actuariel résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe de membres du personnel qui est de treize ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	1,9%	1,3%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2,4%	1,9%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5,6%	5,7%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2040	2040

7. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	71 273 \$	50 253 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	12 127	9 607
Utilisation des fonds	(2 050)	(1 902)
	10 077	7 705
(Pertes) gains non réalisés sur placements de portefeuille	(123)	23 023
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(5 410)	(9 708)
Solde de fermeture	75 817 \$	71 273 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021 (redressé - note 3)	4 525 \$	4 419 \$	1 631 \$	7 752 \$	414 \$	18 741 \$
Acquisitions	3	307	57	-	517	884
Transfert de travaux en cours	452	-	-	-	(452)	-
Dépréciation/Dispositions	(50)	(1 737)	-	-	-	(1 787)
Solde de fermeture au 31 mars 2022	4 930 \$	2 989 \$	1 688 \$	7 752 \$	479 \$	17 838 \$
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021 (redressé - note 3)	2 147 \$	3 465 \$	1 171 \$	3 536 \$	- \$	10 319 \$
Charge d'amortissement	618	513	73	330	-	1 534
Dépréciation/Dispositions	(50)	(1 703)	-	-	-	(1 753)
Solde de fermeture au 31 mars 2022	2 715 \$	2 275 \$	1 244 \$	3 866 \$	- \$	10 100 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2021 (redressé - note 3)	2 378 \$	954 \$	460 \$	4 216 \$	414 \$	8 422 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	2 215 \$	714 \$	444 \$	3 886 \$	479 \$	7 738 \$

9. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	19 466 \$	19 465 \$
Acquisitions	37	1
Dispositions/dons	(140)	-
Solde de fermeture	19 363 \$	19 466 \$

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 163 (2021 : 17 169) peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 176 (2021 : 3 168) artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2022, 3 749 œuvres (2021 : 3 686) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art au 31 mars 2022 est estimée à 72 831 000 \$ (2021: 73 242 000 \$).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par cinq autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2022 était évaluée à 57 716 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 208 000 \$ US au taux de change de 1,25 du 31 mars 2022 (2021 : 58 642 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 658 000 \$ US au taux de change de 1,26 du 31 mars 2021).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2022	Redressés (note 3) 2021
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	229 445	203 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	24 000	26 000
Solde à la fin de l'exercice	253 445	229 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	21 578	30 022
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(24 000)	(26 000)
Excédent des activités	26 785	17 556
Solde à la fin de l'exercice	24 363	21 578
Total de l'excédent accumulé des activités	365 377	338 592
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	45 792	(32)
Variations de la juste valeur	(14 198)	45 824
Solde à la fin de l'exercice	31 594	45 792
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	396 971 \$	384 384 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2022	2021
Gains sur disposition de placements de portefeuille	22 083 \$	18 332 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(10 077)	(7 705)
(Pertes) gains nets sur conversion de devises	(29)	160
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis	19 177	11 559
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	8 891	9 828
Frais de gestion du portefeuille	(1 841)	(1 390)
	38 204 \$	30 784 \$

13. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2022	2021
Revenus de location	(1 575) \$	(1 574) \$
Autres revenus	(152)	(107)
Frais administratifs	1 811	1 708
	84 \$	27 \$

14. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2022	2021
Dépenses de programmes	1 714 \$	1 201 \$
Programmes - contributions reçues	(405)	(235)
Frais administratifs	1 391	1 480
	2 700 \$	2 446 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2022	2021
(Augmentation) diminution des débiteurs	(7 833) \$	422 \$
Augmentation des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	45 241	61 520
Augmentation des créditeurs et charges à payer	3 764	444
Diminution des revenus reportés	(338)	(98)
Variation nette	40 834 \$	62 288 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2022

16. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2022 totalisaient 226 740 000 \$ (2021 : 342 038 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2021 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2023	147 850	\$
2024	73 144	
2025	3 858	
2026	988	
2027	600	
2028	300	

Les engagements pour les années futures liés aux subventions, aux paiements aux autrices et auteurs et aux prix comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 10 480 000 \$ (2021 : 9 629 000 \$).

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour les locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2022 totalisaient 61 116 000 \$ (2021 : 56 926 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2022 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2023	4 504	\$
2024	4 444	
2025	4 450	
2026	4 631	
2027	4 825	
2028-2034	38 262	

c) Engagements de placements

Le Conseil a engagé des fonds auprès de gestionnaires d'investissements d'obligations, immobiliers et d'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2022 est de 41 047 000 \$ (2021 : 7 461 000 \$). Ces engagements seront payés par la vente d'actifs actuellement investis essentiellement dans des actions canadiennes et mondiales.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2022 totalisaient 8 123 000 \$ (2021 : 9 564 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2022 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	Moins d'un an	Moins de 7 ans	Total
Immobilisations corporelles	1 393 \$	- \$	1 393 \$
Administration générale	2 644	2 754	5 398
Services à la communauté artistique	607	310	917
Prestation des programmes de transfert	174	20	194
Commission canadienne pour l'UNESCO	219	-	219
Résultats nets de la Banque d'art	2	-	2

Les autres engagements pour les années futures comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 682 000 \$ (2021 : 873 000 \$), soit 382 000 \$ pour l'administration générale et 300 000 \$ pour les services à la communauté artistique.

17. RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie COVID-19 a entraîné la fermeture de lieux publics et l'annulation d'événements dans le monde entier, ce qui a exercé une forte pression sur le secteur artistique.

Le Conseil a maintenu ses niveaux habituels de prestation de programmes tout en modulant ses priorités et ses activités en raison des événements liés à la COVID-19. Le Conseil continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, pour assurer la vigueur du secteur.

Au cours de l'année 2021-2022, le Conseil a reçu 146 000 000 \$ (2021 - 62 800 000 \$) du gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19, montant qui a été réparti entre les initiatives suivantes :

Financement pour soutenir les travailleurs du secteur des arts et des événements en direct en réponse à la COVID-19

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 présenté le 30 novembre 2020, la ministre des Finances a annoncé son soutien à la planification et à la présentation d'événements et d'activités artistiques sécuritaires dans le contexte de la COVID-19, y compris les événements en direct et en ligne, ainsi qu'à la création d'occasions de travail dans ces secteurs. Le Conseil a reçu un total de 121 000 000 \$ en 2021-2022 pour cette initiative visant à élargir ses programmes de financement. Le Conseil a investi 50 500 000 \$ dans le cadre d'une nouvelle initiative d'innovation numérique (Présent numérique) pour permettre aux groupes, collectifs et organismes artistiques d'adapter ou de créer des œuvres destinées à des publics virtuels; et 70 500 000 \$ pour stimuler la recherche, la création et la production de nouvelles œuvres au moyen du programme de subventions Explorer et créer.

Financement pour soutenir la reprise et la réouverture des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport en réponse à la COVID-19

Le 28 juin 2021, dans le cadre du Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport et du Fonds de réouverture de 500 millions de dollars, le gouvernement a annoncé que le Conseil recevrait 75 millions de dollars supplémentaires.

Le Conseil a reçu 25 000 000 \$ en 2021-2022 dans le cadre du Fonds de réouverture pour permettre aux bénéficiaires d'un financement de base d'investir dans des activités visant à faire participer à nouveau les publics existants et à en attirer de nouveaux.

Le Conseil recevra également 50 000 000 \$ en 2022-2023 par l'intermédiaire du Fonds de relance, dont 20 000 000 \$ seront investis dans la recherche, la création et la production d'œuvres; 5 000 000 \$ dans les activités de tournées nationales et le développement de marchés, et 25 000 000 \$ dans l'innovation sectorielle.

Budget fédéral de 2022

Dans le Budget de 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 50 000 000 \$ en 2022-2023 au ministère du Patrimoine canadien, au Conseil des arts du Canada et à Téléfilm Canada pour compenser les pertes de revenus des organismes artistiques, culturels et patrimoniaux canadiens dues aux restrictions sanitaires et aux limites de capacité. Sur ce montant, le Conseil recevra 9,2 millions \$ en 2022-2023 qui seront distribués comme supplément aux récipiendaires actuels de subventions de base.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2022

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 10 352 000 \$ (2021 : 7 601 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 2 459 000 \$ (2021 : 2 764 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 400 000 \$ (2021 : 545 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Débiteurs	5 840 \$	654 \$
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	1 833	852
Créditeurs et charges à payer	1 050	686
Revenus reportés	457	437

19. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 6 avril 2022, le comité de placements du Conseil a approuvé un plan de vente de certains fonds communs d'obligations. Compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'économie, en particulier de la hausse des taux d'intérêt et de la nature des investissements sous-jacents de ces fonds communs d'obligations, le Conseil s'attend à ce que la valeur marchande des fonds continue de baisser, ce qui entraînera la réalisation d'une perte lors de la vente future de ces fonds.

Au 31 mars 2022, la perte non réalisée comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation relatif à ces fonds était de 6 480 000 \$. Au 31 mai 2022, la perte non réalisée liée à ces fonds était de 7 970 000 \$. Compte tenu de l'incertitude quant aux conditions qui pourraient exister à la date ultime de la vente, il est impraticable d'estimer l'effet financier de cette transaction de vente et une perte de valeur n'a pas pu être enregistrée au 31 mars 2022.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

Tableau 1 - Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2022	2021
Programmes d'aide aux arts		
Explorer et créer	96 632 \$	105 248 \$
Inspirer et enraciner	82 054	80 580
Appuyer la pratique artistique	40 452	37 787
Rayonner au Canada	26 343	20 596
Rayonner à l'international	7 651	6 184
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	25 312	15 625
Fonds stratégie numérique	553	46 388
Présent numérique ⁽¹⁾	27 204	-
Fonds d'innovation stratégique	2 337	-
Investissement stratégiques	3 472	2 884
Financement pour soutenir les travailleurs des arts et du spectacle en réponse à la COVID-19 ⁽²⁾	120 500	-
Fonds de réouverture pour les activités et expérience en personne suite à la COVID-19 ⁽³⁾	25 000	-
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	-	62 800
Prix	1 335	314
Droit de prêt public	15 033	14 807
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	-	420
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Molson	100	100
Autres prix et bourses < 100 000 \$	353	354
	474 831 \$	394 587 \$

(1) Le Conseil a contribué directement à hauteur de 27,2 millions de dollars à l'initiative Présent numérique. Le total investi dans cette initiative, y compris les 50 millions de dollars pour soutenir les travailleurs des arts et du spectacle en réponse à la COVID-19 s'élève à 77,2 millions de dollars.

(2) Les 120,5 millions de dollars reçus pour le soutien COVID-19 aux travailleurs des arts et du spectacle en réponse à la pandémie ont été distribués par le biais du programme Explorer and créer (70,5 millions de dollars) et de l'initiative Présent numérique (50 millions de dollars).

(3) Les 25 millions de dollars reçus pour le soutien de COVID-19 au Fonds de réouverture pour les activités et les expériences en personne ont été distribués aux organismes bénéficiant d'une subvention de base à travers les différents programmes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2022

Tableau 2 - Autres charges

(en milliers de dollars)

	2022			Redressés (note 3)
	Prestation des programmes de transfert	Administration générale	Total	2021
Salaires et avantages sociaux	18 915 \$	11 703 \$	30 618 \$	30 418 \$
Comités des pairs et de consultation	2 343	-	2 343	1 523
Locaux	44	3 746	3 790	3 835
Services professionnels et spéciaux	708	6 794	7 502	6 159
Amortissement	609	925	1 534	1 530
Gestion de l'information	73	1 644	1 717	1 431
Déplacements du personnel	17	8	25	12
Présentations des prix	367	-	367	332
Impression, publication et reprographie	26	244	270	236
Communications	2	204	206	268
Charges et matériel de bureau	-	25	25	125
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	3	77	80	75
Charges diverses	2	22	24	14
	23 109 \$	25 392 \$	48 501 \$	45 958 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Partenariat et réseautage	2 748 \$	1 664 \$
Recherche et consultation	789	1 096
Coûts des événements	78	40
	3 615 \$	2 800 \$